



PDZA  **2024**

Plan de développement
de la zone agricole

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Document synthèse



MRC DU

**VAL-
SAINT-
FRANÇOIS**

De culture innovante

PDZA 2024 2029

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Participation financière

Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du programme Territoires : priorités bioalimentaires.

En partenariat avec :

Québec 



Mot du préfet

J'ai le plaisir de vous présenter le deuxième Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour le Val-Saint-François, pour les années 2024 à 2029.

Le premier PDZA (2016-2021) a permis de mettre en place plusieurs initiatives en lien avec le développement des entreprises et des organismes du secteur agricole et agroalimentaire, ainsi que de renforcer le système alimentaire de nos municipalités. De plus, les actrices et acteurs du milieu ont été davantage sensibilisés aux réalités agricoles de notre territoire.

Avec ce nouveau PDZA 2024-2029, nous souhaitons poursuivre l'important travail de développement en cours en y intégrant de nouveaux enjeux de plus en plus importants, comme l'adaptation aux changements climatiques, l'accès à la terre pour la relève et la pénurie de main-d'œuvre.

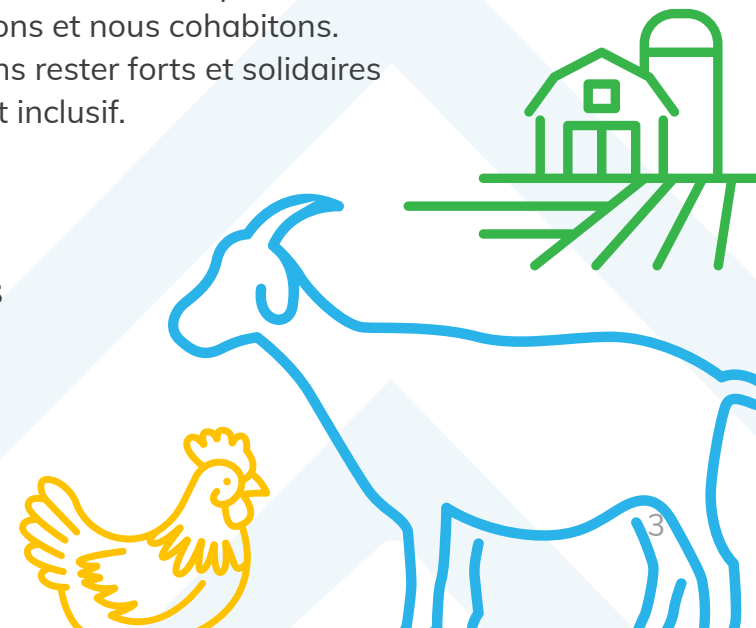
Ce nouveau plan d'action répond aux besoins du milieu. Plusieurs consultations publiques ont eu lieu où productrices et producteurs, agrotransformatrices et agrotransformateurs, professionnelles et professionnels, expertes et experts, élues et élus comme citoyens et citoyennes ont pu faire part de leurs opinions et propositions de solutions pour améliorer le territoire agricole et le système alimentaire du Val-Saint-François. À la suite de ces nombreuses consultations, des actions concrètes ont été élaborées avec une approche de coconstruction, permettant ainsi de nous doter d'un plan d'action à l'image de notre territoire.

En révisant le portrait agricole de notre MRC, nous avons pu faire des constats très intéressants et évocateurs sur notre dynamisme, nos points forts et nos défis qui nous permettront de poser des actions qui concordent avec les réels besoins et potentiels de développement territorial.

Le Val-Saint-François compte près de 500 entreprises agricoles diversifiées et la zone agricole représente 82 % de la superficie totale du territoire. Nous sommes au 4^e rang en Estrie quant aux revenus agricoles, au 1^{er} en production ovine et caprine et au 2^e en production de foin/fourrage.

Nous souhaitons améliorer la pérennité de nos entreprises et les systèmes alimentaires durables de nos communautés, tout en préservant l'environnement dans lequel nous vivons et nous cohabitons. De la terre à la fourchette, nous devons rester forts et solidaires pour un monde agricole dynamique et inclusif.

Pierre Tétrault
Préfet de la MRC du Val-Saint-François



Les collaboratrices et les collaborateurs



Équipe de réalisation de la MRC

Véronique Gagnon — Agente en développement agroalimentaire (rédaction)
Audrey Dassylva — Chargée de projet à la révision du PDZA
Vanessa Latulipe — Adjointe administrative et aux communications
Ana Rosa Mariscal — Agente aux communications et aux relations publiques
Caroline Groulx — Stagiaire aux communications
Mélanie Chartré — Directrice du développement socioéconomique
Marypascal Beauregard — Conseillère aux entreprises
Karine Bonneville — Directrice de l'aménagement et de la gestion du territoire
Julie Poulin — Géomaticienne et conseillère aux cours d'eau
Michaël Lemay — Géomaticien et responsable du service régional des forêts

Consultant

Samuel Comtois, Groupe PleineTerre inc.

Aide à la révision

Marc-Antoine Charrette, révision linguistique
Karine Belzil, conseillère au développement du bioalimentaire régional au MAPAQ
Guillaume Pilon

Graphisme

Ariane Sansoucy-Brouillette, ASB Graphisme

Composition du comité de suivi du PDZA

Mario Côté	Maire de Racine
Louis Coutu	Maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Laurent Tremblay	Producteur laitier et président du syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François
Pascale Crépeau -Lauzon	Productrice maraichère et co-propriétaire de la ferme Racines et chlorophylle
Stéphane Leblanc	Service d'aide aux entreprises (SAE)
Marie-Josée Martel	Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
Karine Bonneville	Directrice de l'Aménagement et la gestion du territoire de la MRC du Val-Saint-François
Félix Normandin	Représentant de la relève agricole
Karine Belzil	Conseillère au développement du bioalimentaire régional au MAPAQ
Marc Ducharme	Directeur du Centre d'aide aux entreprises du Val-St-François (CAE)
Valérie Giguère	Conseillère à la vie syndicale et préventionniste SST à la Fédération de l'UPA-Estrie

Sommaire

6 Démarche de révision

Les grandes étapes

Les consultations publiques

Tenir compte de nouvelles réalités, de nouveaux concepts et de nouveaux enjeux

11 Faits saillants

Territoire de la MRC du Val-Saint-François

Production et nombre d'entreprises

Revenus et capital agricole

Agrotransformation et transformation

Mise en marché, agrotourisme et accès aux aliments

Système alimentaire

Exploitantes et exploitants, main-d'oeuvre, relève et aide aux entreprises

Secteur forestier

Secteur acéricole

Changements climatiques et agroenvironnement

Santé psychologique des productrices et des producteurs

28 Enjeux

34 Objectifs stratégiques

36 Vision

38 Mise en oeuvre

41 Plan d'action

Démarche de révision



Les grandes étapes

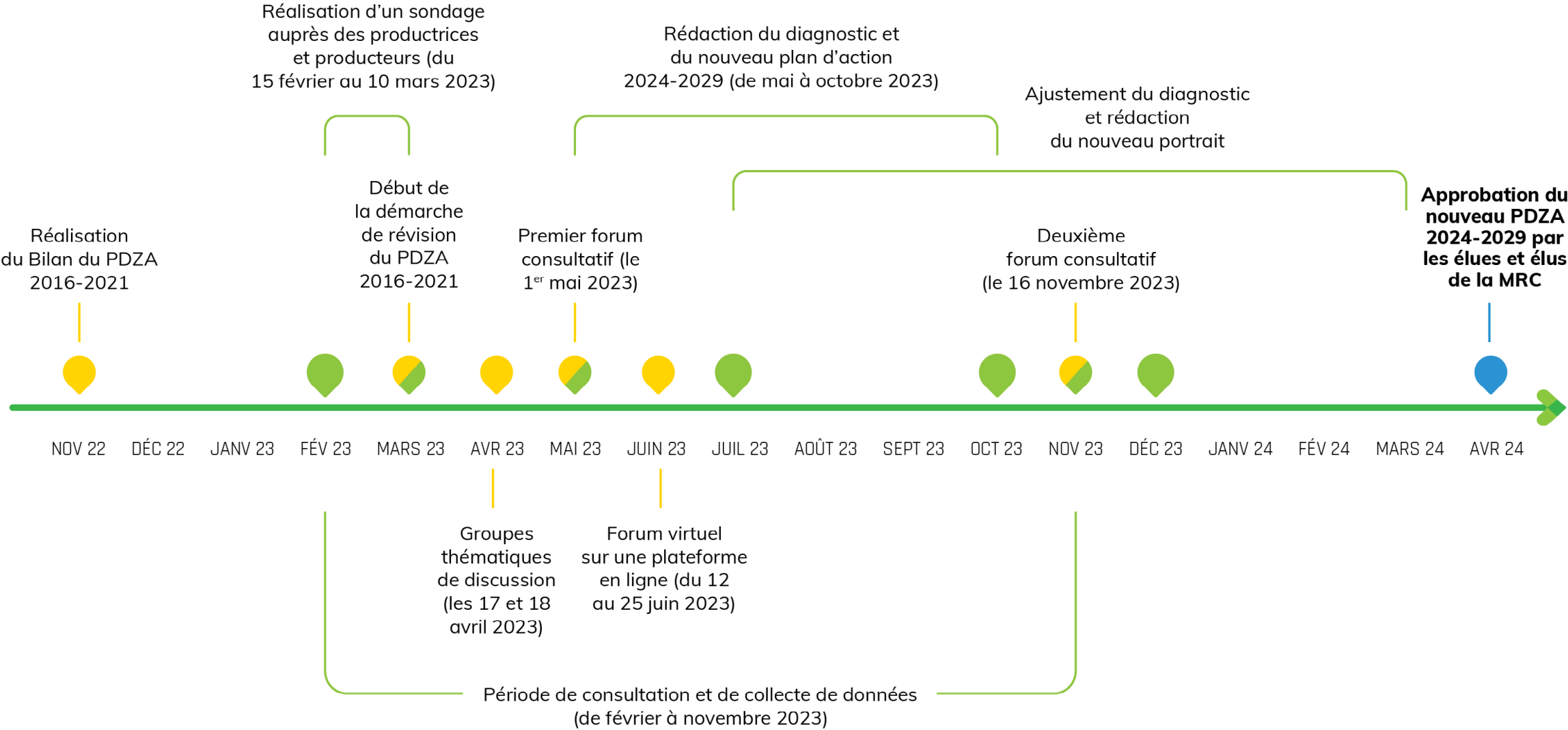
La démarche de révision du PDZA 2016-2021 a débuté officiellement en mars 2023, lorsque la MRC a reçu la réponse positive du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour l'obtention de l'aide financière dans le cadre du programme « Territoires : priorités bioalimentaires, volet 1 ».

La démarche consultative qui s'est échelonnée jusqu'en décembre 2023 était basée sur une approche collaborative et ouverte. Chacune des étapes de la démarche était construite avec l'objectif de tenir compte des opinions et points de vue de toutes les parties prenantes de la MRC (partenaires municipaux, communautaires et institutionnels ; entreprises productrices et transformatrices ainsi que citoyennes et citoyens) et de coconstruire les différents morceaux du nouveau PDZA 2024-2029.

La démarche comprenait les cinq grandes étapes suivantes :



De plus, à l'intérieur des cinq étapes de la démarche, plusieurs activités et événements ont eu lieu, qui ont permis de recueillir de l'information pour réaliser la révision du PDZA 2016-2021. Une ligne du temps permet de mieux visualiser la démarche:

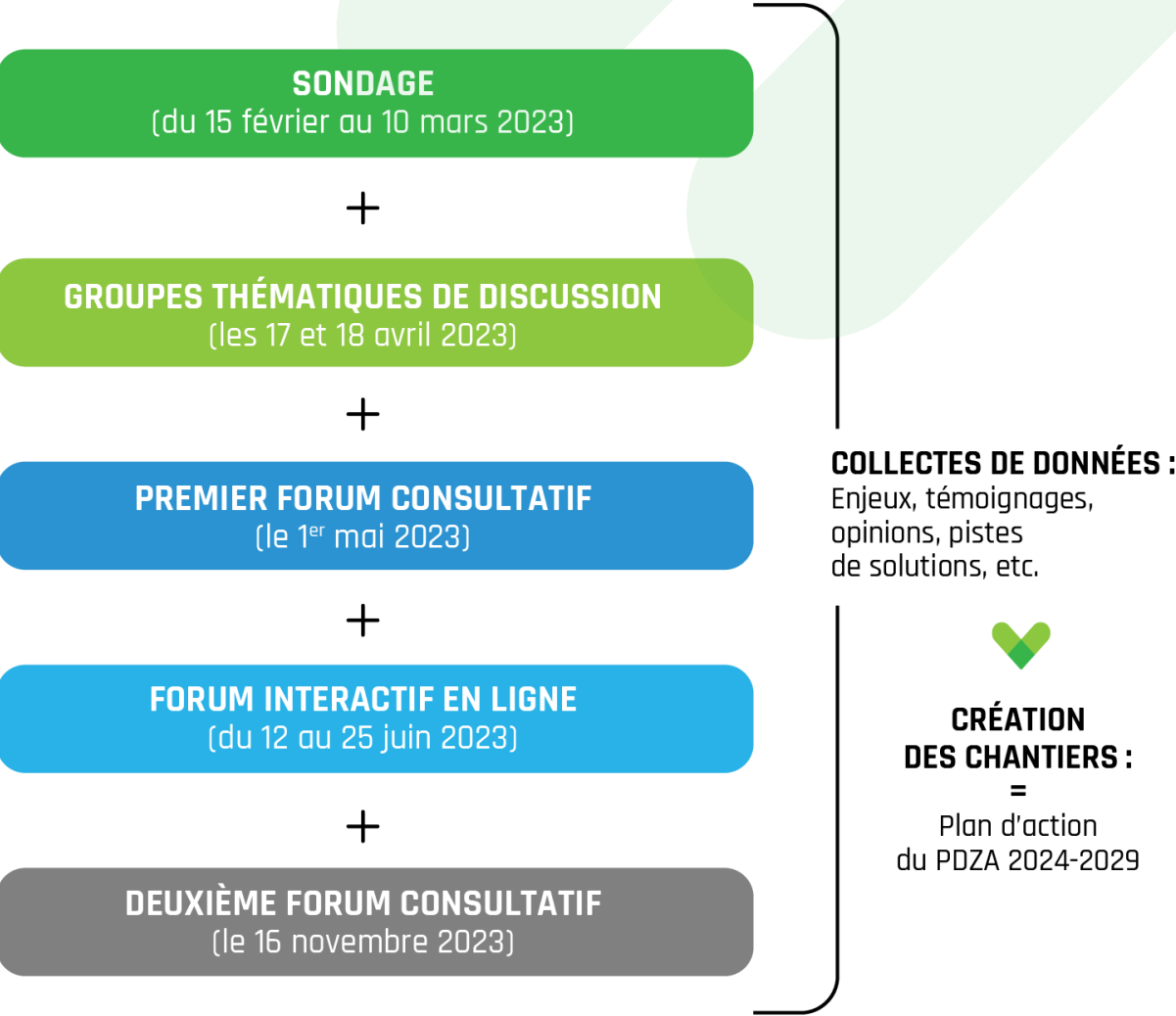


Les consultations publiques

Cinq actions ont été réalisées dans le cadre des consultations publiques pour la révision du PDZA 2016-2021, et ce, afin de recueillir les enjeux du territoire, les témoignages de personnes impliquées dans le milieu agricole et agroalimentaire (productrices et producteurs, agrotransformatrices et agrotransformateurs, professionnelles et professionnels, expertes et experts, élues et élus, citoyennes et citoyens, etc.) ainsi que les opinions et pistes de solutions des participantes et participants pour développer le territoire agricole et le système alimentaire de la MRC.



La démarche comprenait les cinq grandes étapes suivantes :





S'inscrire dans la démarche stratégique de la MRC

Enfin, la démarche de la révision du PDZA s'inscrit dans une démarche territoriale plus globale. En 2022-2023, la MRC du Val-Saint-François a également entrepris une démarche de planification stratégique qui, grâce à un processus collaboratif, a permis de développer cinq orientations territoriales définies par et pour les gens du Val-Saint-François. De plus, la MRC s'est aussi dotée d'une planification stratégique à l'interne. Le PDZA a donc tenté de s'inscrire le mieux possible dans ces planifications, afin de s'harmoniser avec les orientations du territoire de la MRC et de l'organisation.

Tenir compte de nouvelles réalités, de nouveaux concepts et de nouveaux enjeux

La révision du PDZA permettra à la région d'intégrer dans son développement de nouvelles réalités qui n'existaient pas ou qui existaient peu lors de l'élaboration du PDZA précédent. Ces nouvelles réalités découlent des contextes économique, politique, environnemental et social. Depuis l'élaboration du premier PDZA en 2015-2016, plusieurs choses ont changé.

Nous pouvons mentionner, par exemple, les enjeux qui sont plus présents qu'avant comme l'achat local, la mise en marché de proximité, la cohabitation, l'accès aux terres pour la relève et les changements climatiques. Nous pouvons aussi mettre de l'avant des enjeux qui sont assez nouveaux comme l'autonomie alimentaire, la séquestration du carbone, l'agriculture régénératrice (les entreprises carboneutres, l'augmentation de la matière organique des sols, etc.) ou encore la quantité et la qualité de l'eau.

De plus, la révision du PDZA permettra de mettre en valeur les secteurs ou les nouvelles filières qui sont en développement dans la MRC ou plus largement en Estrie (nous pouvons penser au secteur acéricole, au secteur des plantes fourragères pérennes et au secteur ovin) et de travailler sur des projets qui sont issus des ententes sectorielles bioalimentaires estriennes.

Ainsi, les nouveaux chantiers qui seront mis en œuvre en 2019-2024 devront intégrer le plus possible ces nouvelles réalités et ces nouveaux enjeux.

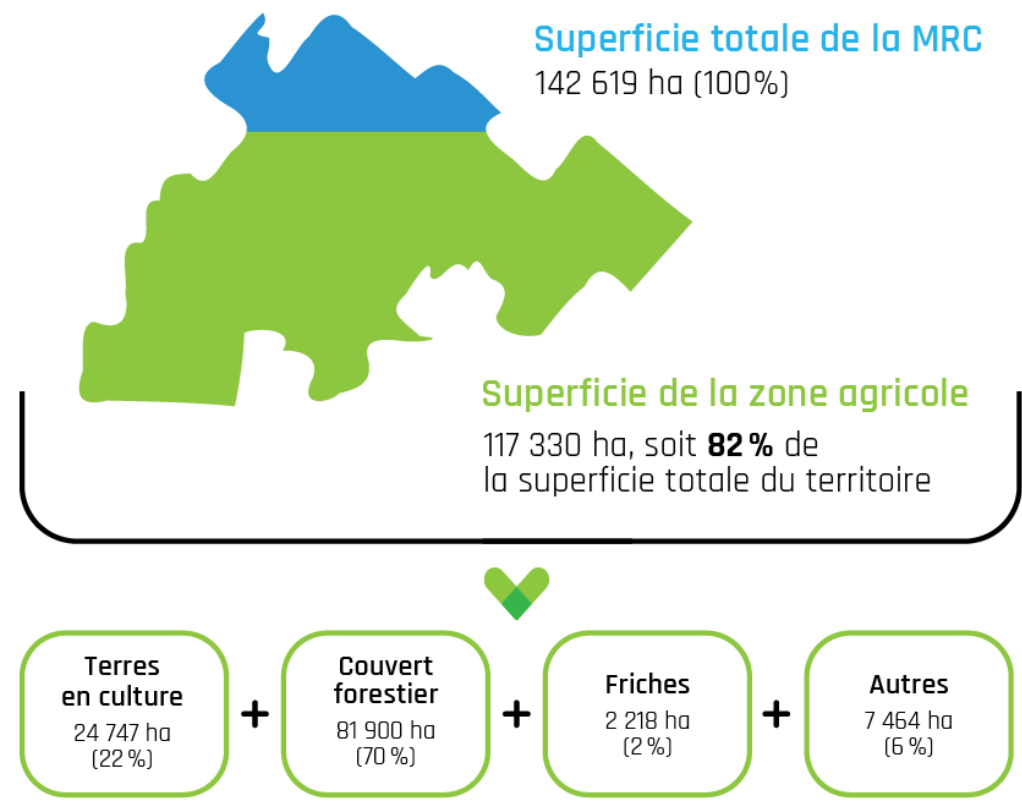


Faits saillants

Les informations des faits saillants proviennent en majeure partie des données du PDZA 2024-2029, ainsi que des recensements de l'agriculture 2011, 2016 et 2021 de Statistiques Canada.

Territoire de la MRC du Val-Saint-François

Le territoire de la MRC du Val-Saint-François couvre une superficie totale de 142 619 hectares et regroupe 18 municipalités. La zone agricole occupe 82 % de la superficie de la MRC. La zone agricole domine la majorité des superficies des municipalités, à l'exception des municipalités plus urbaines que sont Richmond, Windsor, Valcourt et Saint-Denis-de-Brompton.



Entre 2016 et 2021:

- On observait une diminution de 8 % de la superficie agricole totale*. Pour l'Estrie, les superficies sont restées relativement inchangées (- 0,03 %) ;
- Il y a eu diminution de la superficie des terres utilisées pour le pâturage de 12 %. Pour l'Estrie, la diminution a été plus marquée, soit de 26 % ;
- De plus en plus de fermes possèdent moins de 129 acres ou plus de 1119 acres dans le Val-Saint-François et en Estrie.

NOMBRE DE FERMES

SUPERFICIE		VAL-SAINT-FRANÇOIS	ESTRIE
Moins de 129 acres	>	▲ + 22 %	▲ + 30 %
Entre 130 et 399 acres	>	▲ +0,5 %	▲ +0,5 %
Entre 400 et 1119 acres	>	▼ - 11 %	▼ - 11 %
Plus de 1119 acres	>	▬ Stable	▲ + 25 %

* La superficie agricole totale inclut les terres cultivables et non cultivables des exploitations qui sont possédées ou louées à d'autres (ou « accessibles » par d'autres mode d'occupation), moins (excluant) les superficies totales des terres exploitées par d'autres.

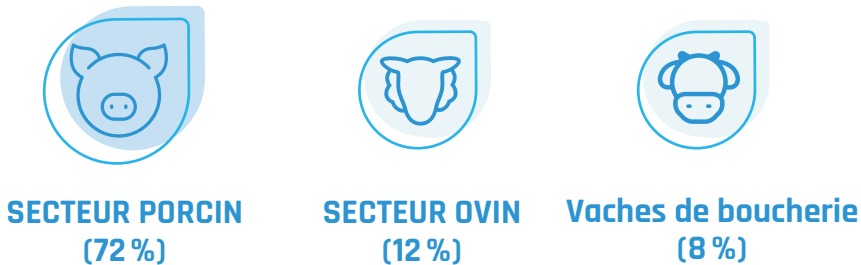
Production et nombre d'entreprises

Entre 2016 et 2021, le nombre d'entreprises dans le secteur animal est en diminution pour les productions laitière et bovine. Toutefois, le nombre d'entreprises en production végétale est majoritairement en augmentation (surtout en acériculture, en légumes en champ et en serre ainsi qu'en fourrage pour la vente).

Certains secteurs semblent se « concentrer », avec un nombre moindre de fermes et plus d'animaux (laitier et bovin de boucherie), et d'autres secteurs semblent plutôt se « diluer », avec un nombre plus élevé de fermes et moins d'animaux ou de superficies en culture (ovin, porcin ainsi que fruits et petits fruits);

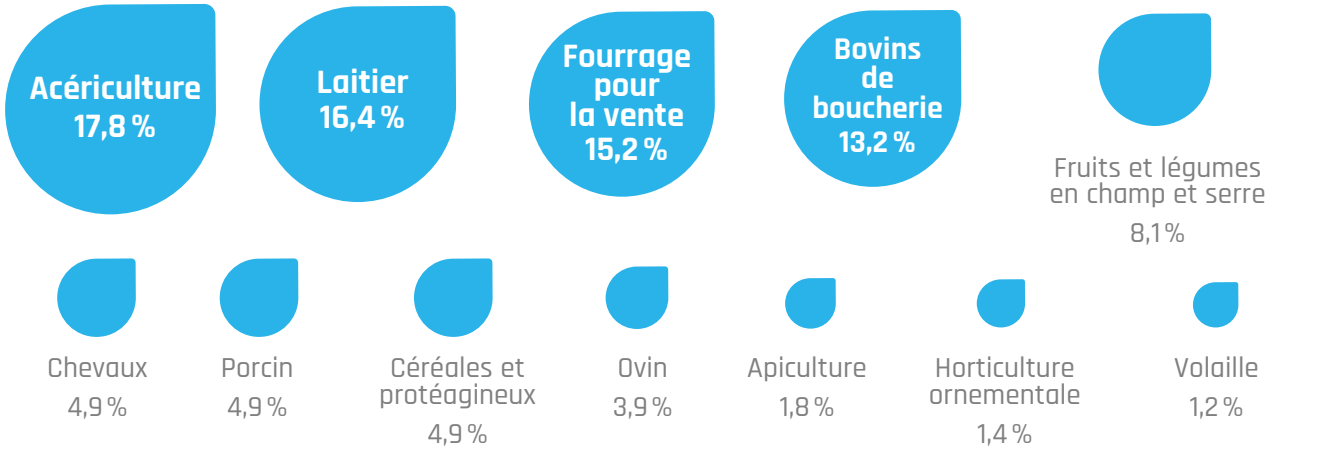
- La superficie en culture du seigle est en nette augmentation (nombre d'acres), alors que l'élevage de volaille est en progression (nombre de têtes);
- Les superficies en culture (en acres) du maïs (+ 16 %) et du maïs ensilage (+ 18 %) sont en légère augmentation et celle du soja en diminution (- 31 %).

TOP 3 DES PRODUCTIONS COMPTANT LE PLUS DE BÊTES* :



Dans le Val-Saint-François, en 2021, on comptait **493 entreprises agricoles** réparties comme suit (les entreprises sont classées en fonction de leur principale activité agricole) :

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)



PRODUCTIONS COMPTANT LE PLUS D'ENTREPRISES :

1^{er} rang
SECTEUR ACÉRICOLE



2^e rang
SECTEUR LAITIER



3^e rang
SECTEUR FOURRAGÉ



4^e rang
BOVINS DE BOUCHERIE



* Les données sur le secteur de la volaille n'étaient pas disponibles dans le recensement de l'agriculture de Statistique Canada de 2021.

Production et nombre d'entreprises (suite)

Entre 2016 et 2021:

On comptait 36 entreprises agricoles de plus dans le Val-Saint-François, soit un passage de **457 à 493 entreprises** ;

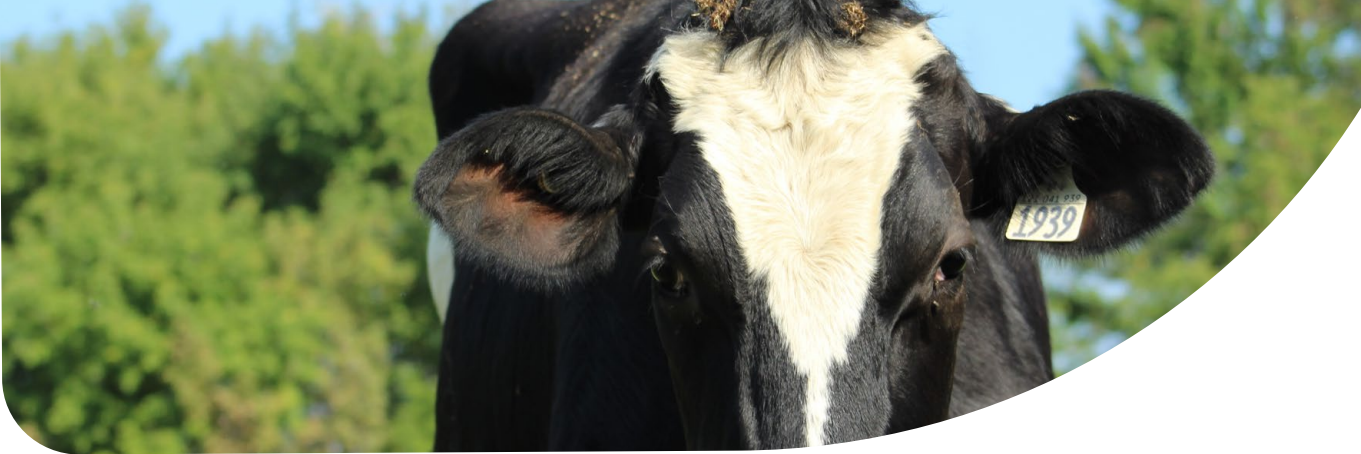
Les variations du nombre d'entreprises agricoles étaient :



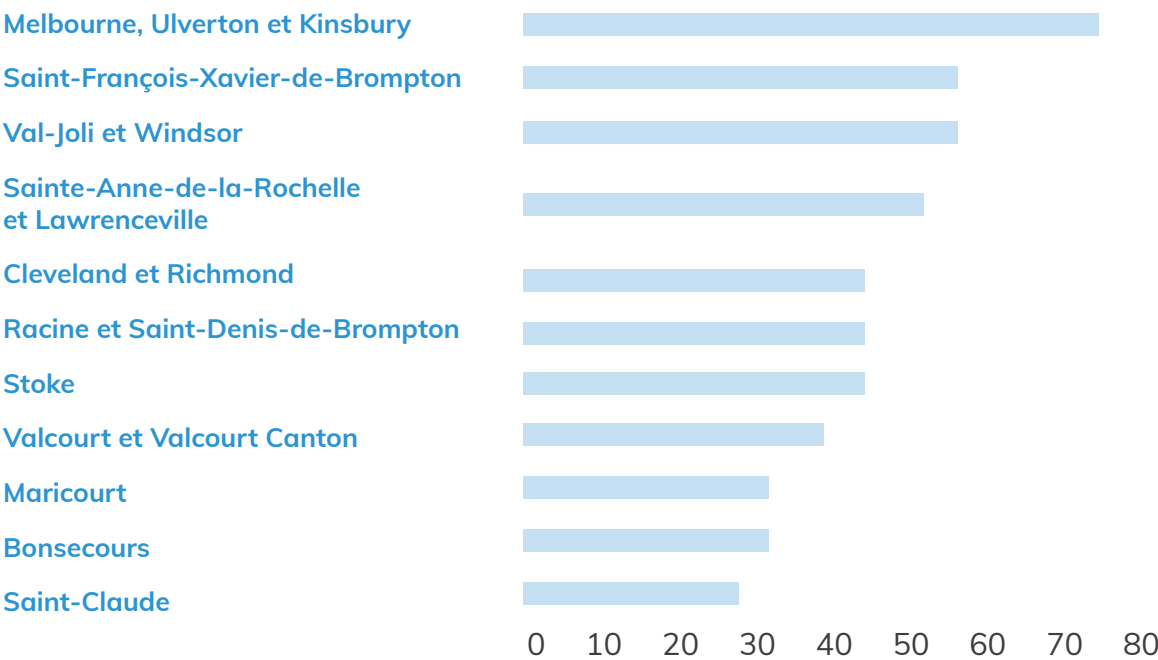
Le nombre d'entreprises en production animale a **diminué** de **1,6 %**, soit un passage de 248 à 244 entreprises agricoles ;

Le nombre d'entreprises en production végétale a **augmenté** de **21,1 %**, soit un passage de 194 à 235 entreprises agricoles ;

En le comparant aux autres MRC composant l'Estrée (incluant les MRC de Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska), le territoire du Val-Saint-François se démarque dans les secteurs suivants (voir page suivante pour les détails) :



NOMBRE D'ENTREPRISES AGRICOLES PAR MUNICIPALITÉ (EN 2021)



Production ovine

- == 32 % du cheptel ovin de l'Estrie en 2021 (**1^{er} rang**)
- ▲ 36 % du nombre d'exploitations ovines*, entre 2016 et 2021
- ♥ 27 % du nombre de moutons, entre 2016 et 2021

CONSTAT : Il y a plus d'entreprises ovines dans la MRC du Val-Saint-François en 2021 qu'en 2016. Toutefois, il y a moins d'unités animales par entreprise. Cette tendance est aussi observable dans trois autres MRC de l'Estrie, soit la MRC des Sources (+ 1 entreprise et - 12 % de moutons), de Sherbrooke (+ 3 entreprises et - 10 % de moutons) et de Memphrémagog (+ 1 entreprise et - 6 % de moutons). Les démarrages d'entreprises qui ont parfois de plus petits cheptels peuvent peut-être venir expliquer cette tendance.

Production caprine

- == 31 % du cheptel caprin de l'Estrie en 2021 (**1^{er} rang**)
- == Même nombre d'exploitations caprines*, entre 2016 et 2021
- ▲ 16 % du nombre de chèvres, entre 2016 et 2021

CONSTAT : De façon globale, la production caprine a augmenté de 40 % en Estrie depuis 2016, en termes de nombre de chèvres. De façon générale, le nombre d'entreprises dans ce secteur est stable ou en augmentation (six MRC sur neuf).

Production de légumes

- == 13 % des superficies cultivées en légumes en Estrie en 2021 (**3^e rang**)
- ▲ 80 % du nombre d'exploitations cultivant des légumes*, entre 2016 et 2021
- ▲ 148 % des superficies en légumes, entre 2016 et 2021

CONSTAT : Bien que la MRC du Val-Saint-François se classe au 3^e rang en Estrie en termes de superficies cultivées en légumes, c'est dans cette MRC que l'augmentation des superficies a été la plus importante (+148 %), entre 2016 et 2021.

Production foin et fourrage

- == 16,5 % des superficies cultivées en foin en l'Estrie en 2021 (**2^e rang**)
- ▲ 27 % du nombre d'exploitations cultivant des plantes fourragères*, entre 2016 et 2021
- ▲ 3 % des superficies cultivées en foin, entre 2016 et 2021

CONSTAT : La production de plantes fourragères est en augmentation dans toutes les MRC de l'Estrie, entre 2016 et 2021, en termes de superficie. Le Val-Saint-François se démarque dans cette catégorie de production en arrivant au 2^e rang, derrière la MRC de Coaticook, pour le nombre d'acres cultivés et est au 1^{er} rang pour le nombre d'entreprises qui déclarent la vente de foin comme principale source de revenus. C'est dans les MRC du Val-Saint-François et de Coaticook que l'on peut observer les plus grandes augmentations du nombre d'entreprises de cette production. La culture des plantes fourragères est considérée comme généralement bénéfique pour l'environnement, entre autres pour la santé des sols. **Il s'agit d'une filière en développement en Estrie.**

* Exploitations qui déclarent la dite production comme source de revenus principale.

Production laitière



- == 14 % du cheptel laitier de l'Estrie en 2021 (**3^e rang**)
- ♥ 14 % du nombre d'exploitations en production laitière*, entre 2016 et 2021
- ▲ 8 % du cheptel laitier, entre 2016 et 2021

CONSTAT : Il est possible d'observer une certaine concentration des entreprises dans le secteur, c'est-à-dire une augmentation du nombre de vaches et une diminution du nombre d'entreprises laitières. Il y a donc moins d'entreprises, mais elles sont de plus grande envergure. C'est une tendance que l'on peut aussi observer dans le reste de l'Estrie : sept MRC sur neuf observent une diminution des fermes laitières sur leur territoire et six MRC sur neuf observent une augmentation du nombre de vaches sur leurs exploitations.

Production acéricole



- == 8 % du nombre d'entailles en l'Estrie en 2021 (**4^e rang**)
- ▲ 22 % du nombre d'exploitations en production acéricole*, entre 2016 et 2021
- ▲ 11 % du nombre d'entailles, entre 2016 et 2021

CONSTAT : Le secteur acéricole est important en Estrie. Le nombre d'entailles et le nombre d'entreprises acéricoles sont en progression dans chaque MRC. Il s'agit d'une filière en développement.

Autres productions

- ▲ 189 % des superficies en seigle
- ▲ 2460 % du nombre de poules et poulets
- ▲ 165 % des superficies en serre
- ▲ 16 % des superficies en maïs
- ▲ 18 % des superficies en maïs ensilage

PRODUCTION BIOLOGIQUE EN HAUSSE

Le nombre d'entreprises certifiées biologiques **a augmenté de 260 %**, soit un passage de 10 à 36 entreprises.

Parmi les fermes certifiées biologique, la production végétale est au premier rang (58 %) et la production acéricole arrive au second rang (36 %).



Crédit photo : Natercia Photographe

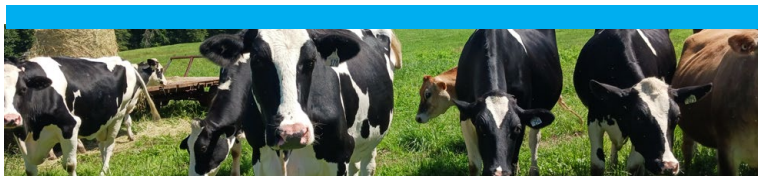
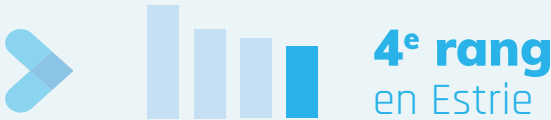


* Exploitations qui déclarent la dite production comme source de revenus principale.

Revenus et capital agricole

Revenus par secteur

109 millions de dollars
en revenus agricoles bruts pour la MRC



PRODUCTIONS (TOUTES CONFONDUES) GÉNÉRANT LE PLUS DE REVENUS DANS LE VAL-SAINT-FRANÇOIS*

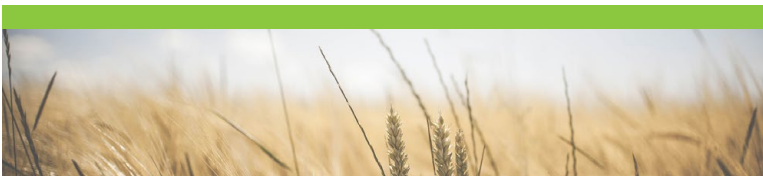
1 ^{er} rang PRODUCTION LAITIÈRE		44 % des revenus
2 ^e rang PRODUCTION PORCINE		34 % des revenus
3 ^e rang PRODUCTION DE BOVINS DE BOUCHERIE		4 % des revenus
PRODUCTION ACÉRICOLE		



Crédit photo :
Danielle Masson

PRODUCTIONS ANIMALES GÉNÉRANT LE PLUS DE REVENUS DANS LE VAL-SAINT-FRANÇOIS*

1 ^{er} rang PRODUCTION LAITIÈRE		51 % des revenus
2 ^e rang PRODUCTION PORCINE		39 % des revenus
3 ^e rang PRODUCTION BOVINE		5 % des revenus
4 ^e rang PRODUCTION OVINE		3 % des revenus



PRODUCTIONS VÉGÉTALES GÉNÉRANT LE PLUS DE REVENUS DANS LE VAL-SAINT-FRANÇOIS*

1 ^{er} rang ACÉRICULTURE		33 % des revenus
2 ^e rang CÉRÉALES ET OLÉAGINEUX		23 % des revenus
3 ^e rang FOURRAGES		22 % des revenus
4 ^e rang PRODUCTION FRUITIÈRE		10 % des revenus

* Selon la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles (MAPAQ ; Extraction 2024-03)

Revenus agricoles bruts totaux

Dans le Val-Saint-François, tout comme en Estrie, la proportion des petites et des moyennes entreprises agricoles est plus élevée que dans le reste du Québec.

En 2021, dans le Val-Saint-François :

- 63 % des entreprises font **moins de 100 000 \$ par année** (Estrie = 61 % et Québec = 51 %);
- 51 % des entreprises font **moins de 50 000 \$ par année** (Estrie = 47 % et Québec = 40 %);

Entre 2016 et 2021, dans le Val-Saint-François, ainsi qu'en Estrie et au Québec, le nombre d'entreprises est davantage en augmentation dans ces 2 tranches de revenus agricoles bruts totaux :

Augmentation de 23 % des entreprises du Val-Saint-François qui font **moins de 10 000 \$** de revenus agricoles bruts totaux passant de 101 à 124 entreprises (Estrie + 41 % et Québec + 22 %);

Augmentation de 92 % des entreprises du Val-Saint-François qui font **plus de 1 000 000 \$** de revenus agricoles bruts totaux passant de 12 à 35 entreprises (Estrie + 41 % et Québec + 22 %).



Capital agricole brut total



Le capital agricole total des fermes du Val-Saint-François a **augmenté de 39 %** entre 2016 et 2021

594 M\$
en 2016

+234 M\$

828 M\$
en 2021

ESTRIE

+ 54 %

Mise en marché, agrotourisme et accès aux aliments

Entre 2016 et 2021:



Les fermes offrant de l'autocueillette ont triplé.

4 fermes
en 2016

+200 %



12 fermes
en 2021

Quelque **34 entreprises agricoles** et agroalimentaires font partie des circuits touristiques du Val-Saint-François. Cinq entreprises agricoles et agroalimentaires font partie des routes [Têtes fromagères](#) et [Brasseurs des Cantons](#) du Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE).



Le nombre total d'exploitations qui déclarent faire des ventes directes aux consommatrices et aux consommateurs a aussi augmenté

131
déclarants
en 2016

+21 %



159
déclarants
en 2021

Environ **32 %** des exploitations du Val-Saint-François font de la vente directe aux consommatrices et aux consommateurs.



Les fermes maraîchères offrant des paniers de légumes biologiques ont aussi augmenté considérablement

4 fermes
en 2016

+100 %



8 fermes
en 2021

- En 2016, on comptait sept entreprises considérées comme agrotouristiques dans la MRC. En 2023, **on pouvait en compter environ 17**, c'est plus que le double (+ 100 %).

- Entre 2018 et 2021, un [répertoire agricole et agroalimentaire](#) a été créé et mis en ligne sur le site de Tourisme Val-Saint-François.



Système alimentaire

Dans le Val-Saint-François, on peut compter **54 initiatives** citoyennes, communautaires et de mise en marché de proximité qui permettent de rapprocher la population des aliments sains et locaux.

Ces initiatives s'inscrivent dans les catégories de **production, de transformation, de distribution, de consommation, d'éducation, de gestion et de valorisation** ainsi que de **gouvernance**.

Elles sont présentes dans l'ensemble des **municipalités**, bien qu'on en retrouve davantage dans les villes centres telles que **Richmond, Valcourt et Windsor**.

Les initiatives de **distribution** son représentées en plus grand nombre.



Source : Vivre en ville

Agrotransformation et transformation

En 2023, **7,91 %** des entreprises agricoles de la MRC du Val-Saint-François font à la fois de la **production et de la transformation** (il s'agit alors d'entreprises agrotransformatrices).

Entre 2015 et 2023 :


+200 %

Nette augmentation des entreprises agrotransformatrices sur le territoire (13 à 39 entreprises).

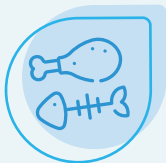

+50 %

Augmentation des entreprises transformatrices « pures » dans le Val-Saint-François (20 à 30 entreprises).

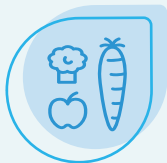
CATÉGORIES DE PRODUITS ÉTANT LES PLUS TRANSFORMÉS :



PRODUITS DE L'ÉRABLE



VIANDES, VOLAILLES ET POISSONS



FRUITS ET LÉGUMES



PLATS CUISINÉS

Exploitantes et exploitants, main-d'œuvre, relève et aide aux entreprises

Nombre d'exploitantes et d'exploitants

Augmentation de 5,8 % d'exploitantes et d'exploitants dans le Val-Saint-François, entre 2016 et 2021.



+8,8 %

ESTRIE



+0,6 %

QUÉBEC (PROVINCE)

Moins de 35 ans : + 15,38 %

55 ans et plus : + 15,38 %

Nombre d'heures que les exploitantes et exploitants travaillent sur leur ferme



Augmentation depuis 2016 du nombre d'exploitantes et d'exploitants qui travaillent moins de 40 heures par semaine sur leur exploitation dans le Val-Saint-François

Moins de 20 heures : + 12,24 %

Entre 30 et 40 heures : + 28,57 %

Entre 20 et 30 heures : 0,00 %

Plus de 40 heures : - 1,80 %

Âge moyen des exploitantes et des exploitants

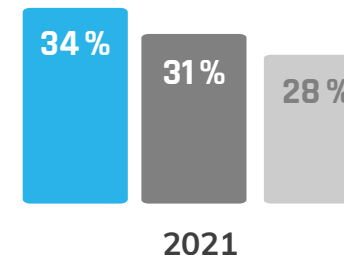
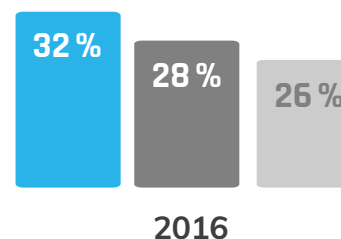


MRC
53
ans

ESTRIE
53,6
ans

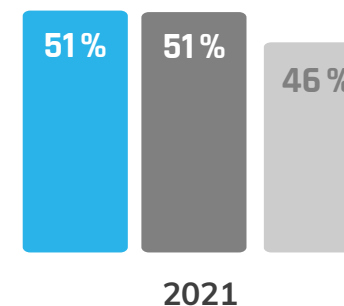
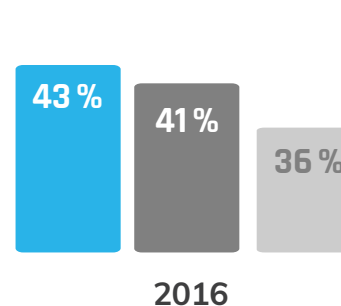
QUÉBEC
54
ans

Proportions des femmes en agriculture



MRC du Val-Saint-François
Estrie
Québec (province)

Emplois rémunérés à l'extérieur de la ferme



Environ le tiers (34 %) des exploitantes et des exploitants agricoles travaillent 30 h et plus à l'extérieur de leur ferme dans le Val-Saint-François en 2021.

% des productrices et producteurs déclarant avoir un travail rémunéré autre que le travail à la ferme

Embauche de personnes salariées sur la ferme

Diminution entre 2016 et 2021 du nombre de fermes qui déclaraient des personnes salariées et ce, autant pour le Val-Saint-François que l'Estrie et l'ensemble du Québec.

Variation 2016-2021

MRC	- 11 %
ESTRIE	- 17 %
QUÉBEC	- 10 %

Dans le Val-Saint-François, le pourcentage de personnes salariées étant des membres de la famille était de 25 % en 2016 et de 24 % en 2021.

Recrutement de la main-d'œuvre

135 postes à pourvoir ont été traités, dont 122 pour des postes saisonniers et 13 pour des postes permanents.

26 producteurs et productrices ont fait affaire avec les services du Centre d'emploi agricole (CEA) entre 2018 et 2023 :

Parmi les postes saisonniers, 106 concernaient des travailleurs étrangers temporaires (TET).

Formation

Diminution de 33 % des formations du Collectif de formation agricole de l'Estrie (CRFA) depuis 2019 :

2019-2020 2020-2021 2021-2022



87
formations
offertes

73
formations
offertes

58
formations
offertes



Toutefois, la popularité du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) est en hausse sur le territoire estrien :

Nombre de certificats émis

2019-2020	22
2020-2021	37
2021-2022	44

Aide aux entreprises

16 entrepreneuses et entrepreneurs ont été accompagnés dans le domaine agricole et agroalimentaire avec le Programme de soutien au travail autonome depuis 2018.

844 582 \$
ont été octroyés
entre 2016 et 2022



à des entreprises agricoles et agroalimentaires avec les fonds de la MRC (Fonds Jeunes Promoteurs, FDEÉS, FLI/FLS ou fonds d'urgence).

Entre 2017
et 2022

92,9 M\$



octroyés en prêts agricoles et forestiers par la Financière agricole du Québec ;

680 000 \$



octroyés avec le Programme d'appui financier à la relève par la Financière agricole du Québec.

Transfert et établissement

Plan de relève

En 2021, dans le Val-Saint-François :

- 18,25 % des fermes **ont un plan de relève (90 sur 493)** (Estrie = 19,6 % et Québec = 22,1 %);
- 64 % des plans de relève **sont réalisés verbalement** (58 sur 90) et **36 % sont formulés par écrit** (32 sur 90);
- La majorité des plans de relève **inclut des membres de la famille.**

Services de L'Arterre

Le service de jumelage qui s'appelait « Banque de terre », entre 2014 et 2018, s'est transformé en 2018 pour devenir le service L'ARTERRE. Ce nouveau service est maintenant déployé à l'échelle provinciale.

Réseau Agriconseils

Chaque entreprise agricole ayant un numéro d'identification ministériel (NIM) peut bénéficier d'une aide financière pour des services-conseils admissibles au programme services-conseils (PSC).

471 649 \$

ont été versés, entre 2013 et 2023, dans le cadre du programme PSC pour des plans de transfert.

- Dans le Val-Saint-François, depuis le début du service, **19 jumelages ont été réalisés**, soit 12 jumelages entre 2014 et 2018 et 7 jumelages entre 2018 et 2023.



Crédit photo : Guillaume Brillard



Secteur forestier

2 394

Propriétaires forestiers*

En 2022 dans le Val-Saint-François

Diminution du nombre de productrices et de producteurs reconnus** entre 2015 (481 pour un total de 40 356 ha) et 2023 (463 pour un total de 33 313 ha)



SUPERFICIE DU
COUVERT FORESTIER DANS
LE VAL-SAINT-FRANÇOIS

101 095 HECTARES



= **71%**
DU TERRITOIRE

70 %

SUPERFICIE DE LA
ZONE AGRICOLE SOUS
COUVERT FORESTIER
SOIT 81 901 HECTARES

Composition de la forêt

84,6 % de la forêt est âgée de moins de 80 ans

En grande
partie de:



Feuillus
45 %



et d'essences
mixtes **43 %**



12 %
d'essences
résineuses

- En 2022, **346 propriétaires forestiers** participaient au maintien de la certification FSC® (Forest Stewardship Council) sur leur propriété, ce qui représente 14 767 ha de boisé (14,6 % du couvert forestier de la MRC);
- En 2020, la MRC a mis sur pied un Règlement régional uniformisé (Règlement 2020-01) sur l'abattage d'arbres ainsi qu'un nouveau service d'accompagnement pour la promotion des saines pratiques forestières;
- La seule usine de pâtes et papiers en Estrie se trouve à Windsor. Domtar Inc. est un pôle déterminant dans la transformation du bois de la MRC.

* Les propriétaires forestiers sont des personnes détenant un lot boisé d'une superficie d'au moins quatre hectares (4 ha) au Québec

** Une productrice ou un producteur forestier reconnu est un propriétaire forestier qui détient un Plan d'aménagement forestier (PAF).

Secteur acéricole



Entre 2011 et 2021:

- Le nombre d'entreprises qui déclarent des activités acéricoles **ne fait qu'augmenter**, soit de 113 entreprises en 2011, à 122 en 2016 et à 138 en 2021;
- Il y a eu une **augmentation de 29 %** des entreprises qui déclareraient faire de l'acériculture comme principale activité et une augmentation de 22 % des entreprises qui déclareraient avoir l'acériculture comme activité principale ou secondaire.

- Le nombre d'entailles a **augmenté de 71 %**.
En 2021, la moyenne d'entailles par entreprise déclarante est de **5 538 entailles** :



Augmentation de 54 %
entre 2011 et 2016;



Augmentation de 11 %
entre 2016 et 2021.



Changements climatiques et agroenvironnement

Pour la région de l’Estrie, d’ici 2100, on prévoit une hausse des températures et des fréquences de précipitations, plus grandes et intenses, surtout en été. Le tableau suivant présente les changements les plus importants prévus par Ouranos, selon les saisons, en Estrie :

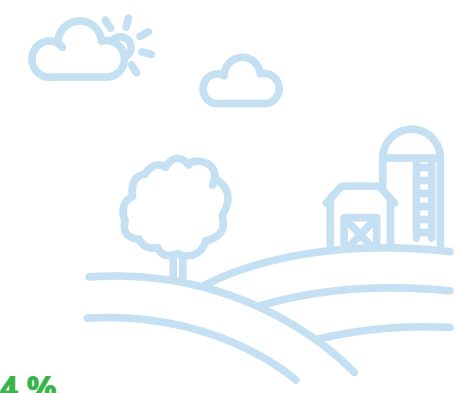


Selon le rapport d’Agriclimat, l’évolution du climat risque d’avoir des impacts sur l’agriculture. En ce sens, huit éléments ayant un impact sur les cultures et les animaux sont identifiés (voir PDZA 2024-2029, p. 110-111).

Selon le scénario modéré d’Ouranos, dans lequel les émissions de gaz à effet de serre (GES) se stabiliseraient d’ici 2100 :

 HIVER	Augmentation de la température
	Augmentation des précipitations totales (moins de neige et plus de pluie)
	Augmentation du cycle de gel-dégel/redoux
	Diminution des froids extrêmes (fréquence, durée et intensité)
 PRINTEMPS	Augmentation de la température
	Augmentation des crues printanières hâtives
	Augmentation des précipitations totales (moins de neige et plus de pluie)
 ÉTÉ	Augmentation des températures
	Augmentation des chauds extrêmes (fréquence, durée et intensité)
	Augmentation des pluies extrêmes (fréquence et intensité)
	Augmentation des étiages (durée et sévérité)
 AUTOMNE	Augmentation des températures
	Augmentation des pluies extrêmes (fréquence et intensité)
	Augmentation des étiages (durée et sévérité)

-  L’augmentation de la température moyenne sera de 2,4 °C ;
-  Le nombre annuel de jours à plus de 30 °C passera de 3 à 10 (+ 7 jours) ;
-  Le nombre annuel d’évènements de gel-dégel sera globalement en diminution, il sera cependant en augmentation l’hiver, passant de 22,9 à 26,6 évènements (+ 3,7) ;
-  Les précipitations solides seront en diminution en hiver (- 11 mm), au printemps (- 11 mm) et en automne (- 10,6 mm) ;
-  Les précipitations liquides seront en augmentation pour toutes les saisons (+ 90 mm), surtout l’hiver et le printemps.



Pratiques durables

Entre 2016 et 2021 :

Val-Saint-François

- ▲ **Augmentation de 41 %** des entreprises qui pratiquent le semis direct;
- ▼ **Diminution de 22 %** du nombre d'hectares utilisés pour le semis direct;
- ▲ **Augmentation de 24,2 %** de la superficie qui est préparée avec un travail du sol qui maintient à la surface la plupart des résidus de récolte.

Estrie

- ▲ **Augmentation de 64 %** des entreprises qui pratiquent le semis direct;
- ▲ **Augmentation de 40 %** du nombre d'hectares utilisés pour le semis direct;
- ▼ **Diminution de 5,6 %** de la superficie qui est préparée avec un travail du sol qui maintient à la surface la plupart des résidus de récolte.

Eau

2 981 km
de cours d'eau

25 996 ha
en milieux humides

➤ **69,5 %** DES MILIEUX HUMIDES SE RETROUVENT
DANS LA ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE

- **17 %** des cours d'eau (environ 497 km) ont **au moins une rive composée de champs en culture.**
- **13 ha de terres agricoles sont situées directement dans le littoral de cours d'eau** dans deux secteurs de la MRC.
- **551 ha** de terre en culture et **104 ha** en friche sont **en zone inondable.**
- Les milieux humides qui se retrouvent en occupation agricole (terres en culture) s'étendent sur une superficie de 316 hectares et représentent environ 2 % de la superficie totale des milieux humides en zone agricole.
- Sur les terres en culture, les milieux humides sont **en majorité des prairies humides (69,9 %) et des marécages (25,6 %).**



Santé psychologique des productrices et des producteurs

Depuis 2018, en Estrie, la population peut compter sur une travailleuse de rang qui a comme rôle de « tisser des liens avec les productrices et les producteurs agricoles en allant à leur rencontre dans une approche préventive et proactive * ». La travailleuse de rang fait partie d'un réseau provincial qui est coordonné par l'organisme Au cœur des familles agricoles (ACFA).

En 2022-2023, quelque 66 bénéficiaires et 340 interventions ont eu lieu en Estrie. Les interventions sont faites majoritairement avec des productrices et des producteurs du secteur laitier.

* Au cœur des familles agricoles (ACFA), « Travaillleurs de rang », sur le site de l'ACFA, [Rôles - Au cœur des familles agricoles (acfareseaux.qc.ca)], (consulté le 3 avril 2024).



Enjeux

Récapitulatif des enjeux agricoles et agroalimentaires du territoire du Val-Saint-François

Les enjeux contenus dans ces listes ont été mentionnés par les participantes et participants des sondages et consultations publiques qui ont eu lieu dans le cadre de la démarche de révision du PDZA.

ENJEU 1 : Accès à la terre, relève agricole et pérennité des fermes

- | | |
|--|---|
| <p>1.1 L'augmentation de la valeur foncière des terres, l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt exacerbent l'enjeu de l'accès à la terre, surtout pour la relève agricole ;</p> <p>1.2 La financiarisation des terres fait gonfler leur prix et les entreprises s'endettent pour les acquérir, surtout la relève agricole ;</p> <p>1.3 Méconnaissance des services et des programmes déjà existants sur le territoire ;</p> <p>1.4 Accès difficile aux capitaux ou au capital de risque pour les entrepreneuses et les entrepreneurs agricoles (plus fortement pour la relève agricole), notamment lorsque la viabilité du projet agricole est difficile à démontrer — projets moins conventionnels ou cultures émergentes ;</p> <p>1.5 Difficulté de faire connaître et reconnaître les nouveaux modèles d'accès à la terre et d'établissement auprès des entités promotrices et bailleuses de fonds — et parfois auprès de la CPTAQ ;</p> <p>1.6 Les nouvelles entreprises agricoles ne réalisent pas toujours de bons plans d'affaires, ce qui peut nuire à leur établissement et à leur rentabilité ;</p> <p>1.7 Beaucoup de réglementations dans la zone agricole (ex. : en lien avec le morcellement, l'hébergement, l'agrotourisme, etc.) pouvant venir nuire aux projets agricoles de démarrage ou de transfert ;</p> | <p>1.8 Beaucoup de formulaires et de paperasse à remplir pour avoir accès à de l'aide financière ;</p> <p>1.9 Coûts élevés à remettre des terres en friche en culture ;</p> <p>1.10 Limitations quant à la qualité des sols en Estrie ;</p> <p>1.11 Beaucoup de fermes dans la MRC ont un petit chiffre d'affaires — moins de 50 000 \$ — et leur survie est difficile ;</p> <p>1.12 La rentabilité est difficile à atteindre en agriculture, les marges sont faibles ;</p> <p>1.13 Culture entrepreneuriale déficiente et manque de compétences en gestion, autant pour les nouvelles et nouveaux producteurs que pour les plus anciens ;</p> <p>1.14 Manque d'accompagnement des entreprises agricoles sur une plus longue période pour s'assurer que les projets sont durables ;</p> <p>1.15 Faible offre de formation en Estrie en lien avec la gestion et manque d'intérêt ou de disponibilité (manque de temps) des productrices et des producteurs pour suivre ces formations ;</p> <p>1.16 Accès difficile à la main-d'œuvre qualifiée et fiable.</p> |
|--|---|

ENJEU 2 : Cohabitation

- 2.1 Augmentation de personnes non-agricultrices qui viennent s'établir en milieu rural — entre autres causée par l'augmentation du télétravail ;
- 2.2 Les nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants non-agriculteurs qui s'établissent dans le milieu rural, comme les villégiatrices et les villégiateurs, ne sont pas assez informés par rapport à la réalité de ce milieu ;
- 2.3 Certains gestes irrespectueux, des plaintes et des mésententes peuvent créer des tensions et nuire à la sécurité des gens ;
- 2.4 Une méconnaissance peut exister entre les personnes agricultrices et non-agricultrices concernant les réalités que chacun peut vivre ;
- 2.5 Méconnaissance, de la part des citoyennes, des citoyens, des élues comme des élus, des pratiques durables qui sont mises de l'avant par les entreprises agricoles du territoire ;
- 2.6 Des préjugés existent entre les personnes agricultrices et non-agricultrices, mais également entre certaines personnes du milieu agricole qui peuvent avoir des visions différentes ;
- 2.7 Manque de communication entre les personnes agricultrices et non-agricultrices ainsi qu'entre divers secteurs agricoles ;
- 2.8 Manque d'information et de sensibilisation sur la cohabitation de façon générale.

ENJEU 3 : Valorisation de l'agriculture

- 3.1 Manque de connaissance et mauvaises perceptions (préjugés) des consommatrices et des consommateurs à l'égard du milieu agricole ;
- 3.2 Les productrices et les producteurs subissent beaucoup de pression et doivent surmonter plusieurs obstacles, ceux-ci ont besoin de reconnaissance ;
- 3.3 La perception que les productrices et les producteurs sont tous des pollueurs pèse lourd sur certains d'entre eux ;
- 3.4 Les efforts des productrices et des producteurs pour mettre en place des pratiques durables ne sont pas assez reconnus de la part du milieu citoyen ;
- 3.5 Perception négative des grandes fermes.

ENJEU 4 : Attractivité du secteur

- 4.1 Les métiers agricoles sont très exigeants et moins payants que les carrières d'autres secteurs — industriel ou informatique, par exemple ;
- 4.2 Les plus jeunes générations provenant du milieu agricole peuvent ne plus souhaiter prendre la relève de la ferme familiale à cause des nombreuses difficultés auxquelles le secteur est confronté ;
- 4.3 Les jeunes générations, comme les citadines et les citadins, ne connaissent pas beaucoup l'agriculture en général ou les métiers agricoles ;
- 4.4 Manque de connaissances du secteur forestier et mauvaise perception de son exploitation ;
- 4.5 Pénurie de main-d'œuvre ainsi que difficultés et défis en lien avec l'embauche de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires ;
- 4.6 Démantèlement de fermes.

ENJEU 5 : Production-transformation et commercialisation

- 5.1 Manque d'espace pour l'entreposage et la transformation des denrées — autant de la part des entreprises agroalimentaires que des organismes communautaires ;
- 5.2 Manque d'abattoirs et d'ateliers de transformation C1 en Estrie ou manque de disponibilité de ces services ;
- 5.3 Manque d'infrastructures dans les marchés publics pour la transformation, de même que pour gérer les aliments en surplus ou invendus ;
- 5.4 Pour certaines productrices et certains producteurs, la mise en marché des produits est très difficile, par manque de temps et de main-d'œuvre pour tout réaliser ;
- 5.5 Le réseau de distribution est mal connu ou compris ;
- 5.6 La multiplication des marchés publics est vue comme un enjeu, un risque de saturation ou de « cannibalisation » est à évaluer ;
- 5.7 Manque de communication ou de mutualisation entre les actrices et les acteurs qui produisent, transforment et commercialisent les produits locaux (ex. : *marchés publics*).

ENJEU 7 : Valorisation des surplus et des invendus

- 7.1 Aucune étude n'a encore été réalisée dans le Val-Saint-François pour évaluer les besoins en matière de récupération des surplus sur les fermes ;
- 7.2 Nouveau projet de loi, encore à l'étude, visant une réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030 ;
- 7.3 Les organismes communautaires ne sont pas toujours prêts à accueillir ou à gérer une grande quantité de nourriture.

ENJEU 6 : Accès aux aliments locaux et achat local

- 6.1 Maintenir l'intérêt pour l'achat local (produits du Val-Saint-François ou provenant d'un rayon de tant de kilomètres de la MRC) est un défi, surtout dans le contexte inflationniste où les prix des aliments ont beaucoup augmenté ;
- 6.2 L'engouement pour les produits locaux, très fort pendant la pandémie de COVID-19, semble un peu s'essouffler ;
- 6.3 Accessibilité — physique et économique — des produits locaux encore insuffisante dans la MRC (ex. : *nombre de points de vente des produits locaux encore trop faible, accès réduit aux aliments pour les personnes défavorisées, etc.*) ;
- 6.4 Perception du prix plus élevé des aliments locaux — même si ce n'est pas toujours le cas ;
- 6.5 Le transport et les déserts alimentaires restent des enjeux encore réels, surtout en hiver. Les coûts reliés au transport peuvent devenir importants pour les différents organismes ;
- 6.6 Présence encore insuffisante des produits locaux dans les HRI (hôtels, restaurants et institutions) et les ICI (industries, commerces et institutions) ;
- 6.7 Identification et promotion encore insuffisante des produits locaux dans la MRC (ex. : *avec le label régional « Créateurs de Saveurs » ou avec des campagnes de valorisation de l'achat local*) ;

ENJEU 8 : Mise en valeur du secteur forestier

- 8.1 Méconnaissance des outils éducatifs, des formations et des services qu'offrent les actrices et les acteurs du milieu forestier en Estrie ;
- 8.2 Diminution du nombre de productrices et de producteurs forestiers reconnus et du nombre d'hectares leur appartenant ;
- 8.3 Valorisation des boisées qui n'est pas optimale ;
- 8.4 Diminution de la contribution de la MRC sur l'échelle estrienne en ce qui concerne le bois à pâte et le bois de sciage ;
- 8.5 Opinion publique négative face à la récolte du bois et mauvaises perceptions quant aux travaux sylvicoles ;
- 8.6 Le secteur des produits forestiers non ligneux reste marginal dans le VSF ;
- 8.7 Le bois n'est pas encore assez valorisé en tant qu'écomatériau, autant comme combustible que comme matériau de construction.



ENJEU 9 : Pâturage, protection des ressources et biodiversité

- 9.1 Difficulté des productrices et des producteurs à s'adapter aux changements climatiques (Projet RADEAU, Ouranos et Agriclimat) et forte pression que subissent ceux-ci pour lutter contre ces changements ;
- 9.2 Impact des activités agricoles sur l'environnement ;
- 9.3 Augmentation des cultures annuelles et chute des pâturages sur le territoire ;
- 9.4 Manque de valorisation de l'impact sur la qualité des produits et des avantages des pratiques de pâturage ;
- 9.5 La valeur ajoutée des produits issus de la pratique des pâturages est peu connue (ex. : lait à l'herbe ou viande à l'herbe) et ceux-ci sont peu accessibles ;
- 9.6 Les efforts des productrices et des producteurs qui adoptent des pratiques durables ne sont pas encore assez reconnus, valorisés et rétribués ;
- 9.7 Dans les cinq dernières années, certaines productrices et certains producteurs ont eu des problèmes d'approvisionnement en eau, soit de quantité ou de qualité ;
- 9.8 Enjeux des espèces exotiques envahissantes, de la surpopulation de cerfs de Virginie et du déclin des oiseaux champêtres ;
- 9.9 Mauvaises compréhensions ou manque d'information relativement aux milieux humides et hydriques ;
- 9.10 Lourdeur administrative et manque d'accompagnement pour l'application des normes et des règlements environnementaux ;
- 9.11 Manque d'appui financier pour le développement de projets qui contribuent à préserver ou à améliorer la qualité de l'environnement et la biodiversité (ex. : bandes riveraines élargies) ;
- 9.12 Manque d'arrimage entre les divers partenaires du milieu de l'agroenvironnement ;
- 9.13 Des terres sont achetées par des personnes non-agricultrices et risquent de ne plus être cultivées et de devenir en friche (perte de superficies cultivables).

ENJEU 10 : Santé psychologique des personnes productrices et agrotransformatrices

- 10.1 Les productrices et les producteurs doivent jongler avec une multitude de réalités et de contraintes externes (ex. : pénurie de main-d'œuvre, changements climatiques et contexte économique difficile) ;
- 10.2 Les productrices et les producteurs sentent beaucoup de pression pour répondre aux exigences des gouvernements et de la population ;
- 10.3 Augmentation de la charge de travail des productrices et des producteurs, perte d'un réseau social et isolement ;
- 10.4 Les productrices et les producteurs ressentent assez fréquemment du découragement face à l'avenir de leur entreprise ou de la solitude ;
- 10.5 Les productrices et les producteurs n'ont pas toujours de remplacement en cas de maladie, de blessure ou pour un congé (vacances ou évènements) ;
- 10.6 Environ 51 % des productrices et des producteurs agricoles du Québec sont en détresse psychologique élevée ;
- 10.7 Plusieurs productrices et producteurs ne connaissent pas la travailleuse de rang de l'Estrie ;
- 10.8 Méconnaissance de la réalité agricole, par le réseau de la santé, et des ressources disponibles en santé mentale, par le milieu agricole ;
- 10.9 Préjugés sur les enjeux de santé mentale.



ENJEU 11 : Transfert d'informations, communication et réseautage

- 11.1 Les productrices et les producteurs mentionnent avoir besoin d'être plus informés des divers programmes et des services existant dans la région ;
- 11.2 Le besoin d'échange d'informations se fait sentir à plusieurs niveaux, autant entre les intervenantes et les intervenants de différents milieux (agroenvironnementaux, forestiers ou du développement économique), entre professionnelles et professionnels (des ministères, des MRC, de l'UPA ou du MAPAQ), entre municipalités et entre productrices et producteurs ;
- 11.3 Lacune dans l'accès à l'information essentielle pour venir en aide aux productrices et aux producteurs relativement aux normes et à la réglementation ;
- 11.4 Réseautage difficile dans le secteur agricole.





Objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques donnent l'alignement général de la mise en œuvre du PDZA. Ils permettent d'assurer que les diverses actions mises en place soient en lien avec les enjeux identifiés par les parties prenantes du territoire et d'atteindre la vision de développement concerté.

Les objectifs stratégiques ont été déterminés à partir du travail de co-construction et de concertation réalisé durant la démarche de mise à jour du PDZA de la MRC du Val-Saint-François :

- 1** Promouvoir les produits locaux et faciliter leur accès & structurer l'offre en tourisme rural et gourmand;
- 2** Favoriser le développement d'entreprises agricoles pérennes et prospères;
- 3** Renforcer la concertation et augmenter les maillages entre les parties prenantes des secteurs bioalimentaire, forestier et communautaire;
- 4** Assurer une cohabitation harmonieuse et la valorisation de l'agriculture et de la sylviculture;
- 5** Faciliter l'accès à la terre et permettre l'utilisation du plein potentiel des superficies agricoles;
- 6** Mettre en valeur les activités sylvicoles et la forêt;
- 7** Maintenir le bien être psychologique des productrices et des producteurs bioalimentaires;
- 8** Préserver la biodiversité, les ressources naturelles et outiller les entreprises bioalimentaires et sylvicoles pour faire face aux changements climatiques.



Vision adaptée

1

Le Val-Saint-François est au premier plan pour la prospérité et le dynamisme de son agriculture et de sa sylviculture. Son territoire est occupé par une diversité d'entreprises bioalimentaires et forestières ayant des modèles d'affaires variés.

Ces entreprises reconnues et accessibles sont source de fierté pour l'ensemble de la communauté qui cohabite harmonieusement avec les activités agricoles et sylvicoles présentes sur le territoire.

2

Les pratiques agricoles et sylvicoles durables mises en place par les entreprises permettent la préservation des ressources, ainsi que le maintien de la biodiversité.

Les informations diffusées, les outils développés et les actions mises en place permettent aux entreprises agricoles et forestières de s'adapter aux changements climatiques.

3

Les producteurs bioalimentaires et forestiers et les intervenants de la MRC travaillent en synergie pour développer des produits locaux, authentiques et de qualité.

Grâce à une forte collaboration régionale et une mutualisation des ressources, les entreprises bioalimentaires s'adaptent et innovent pour atteindre les marchés. Ce qui permet de créer un système alimentaire local durable participant au mieux-être de toute la collectivité.

4

La préservation de l'identité paysagère locale, composée majoritairement de prairies et de boisés, permet de créer les conditions propices au développement d'une offre distinctive en tourisme rural.



Mise en oeuvre

Afin de permettre une meilleure implication de la communauté dans la mise en œuvre du PDZA et un passage à l'action plus rapide et efficient, la MRC du Val-Saint-François a décidé d'innover pour son PDZA 2024-2029. Pour ce faire, la MRC s'inspire donc de l'approche de l'Innovation ouverte qui met de l'avant le partage des connaissances et la collaboration entre les différentes actrices et les différents acteurs du milieu, de façon continue. Ainsi, selon cette approche, les différentes parties prenantes du territoire seront mises au cœur de la démarche de mise en œuvre, ce qui fera en sorte d'accélérer le développement du secteur bioalimentaire de la MRC. Cette démarche permettra également un ajustement des pistes d'action, sur une base régulière, afin que la mise en œuvre soit toujours en lien avec les enjeux et problèmes vécus par le milieu.

Ainsi, la mise en œuvre du PDZA de la MRC du Val-Saint-François s'articulera autour d'un cycle de travail annuel comprenant quatre phases : la planification, l'action, l'inspiration et l'évaluation.

LA PLANIFICATION permettra en début de cycle de travail (en début d'année) d'élaborer un plan de match annuel avec l'aide de cellules consultatives qui seront constituées d'actrices et d'acteurs du milieu sélectionnés selon les thématiques des chantiers du plan d'action. Des pistes d'action seront alors identifiées pour chacun de ces chantiers en tenant compte de ce qu'il est le plus pertinent de mettre en œuvre selon les opportunités et les moyens disponibles. Des indicateurs propres à chacune des pistes d'actions seront développés.

L'ACTION visera la mise en place des pistes d'action identifiées lors de l'étape de la planification. Cette phase fera en sorte de mobiliser le savoir-faire et les connaissances des différentes parties prenantes du milieu à des moments opportuns, et ce, afin que ces dernières soient réellement interpellées dans la mise en œuvre du plan d'action du PDZA. Qu'il s'agisse de forums, de rencontres de cocréation, de comités ou de rencontres individuelles, les moyens de mobilisation seront choisis selon les pistes d'action à réaliser et les besoins ou réalités du milieu, et non selon une façon de faire rigide.

L'INSPIRATION pourra être faite à tout moment. Il s'agit de faire des actions d'exploration, de documentation et de veille stratégique afin d'inspirer et d'enrichir les diverses pistes d'action proposées par chantier pour avoir accès aux meilleures pratiques et connaissances existantes du domaine bioalimentaire québécois et mondial.

L'ÉVALUATION comportera deux aspects. Tout d'abord, un outil de suivi et d'évaluation permettra de suivre en continu le déroulement de chacune des actions identifiées pour la mise en œuvre annuelle, et ce, en documentant pour chacune d'entre elles les réussites et les défis rencontrés. Ensuite, les actions seront aussi évaluées selon les indicateurs qui avaient été ciblés en début d'année. Les indicateurs seront ajustés au besoin (retrait, reformulation ou ajout) pour faciliter le suivi et l'évaluation pour la prochaine année.

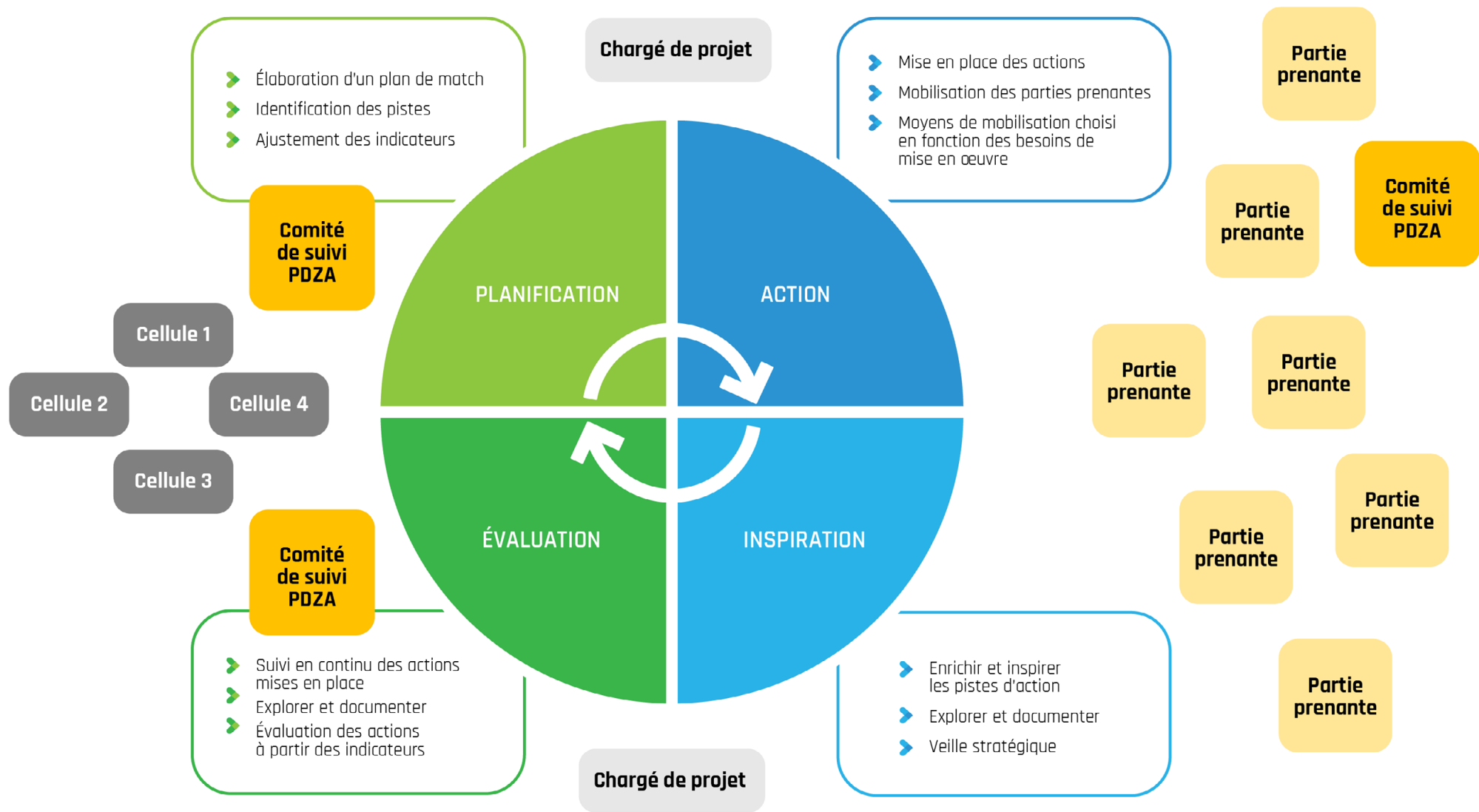
LES QUATRE CELLULES CONSULTATIVES :

Cellule 1 : pour les chantiers 1 (achat local) et 3 (système alimentaire);

Cellule 2 : pour les chantiers 2 (entreprises prospères) et 5 (accès à la terre);

Cellule 3 : pour les chantiers 4 (cohabitation) et 8 (santé psychologique);

Cellule 4 : pour les chantiers 6 (agriculture et sylviculture durables) et 7 (filières).



Les cellules consultatives ne sont pas des comités formels qui doivent se rencontrer un nombre défini de fois dans l'année. La personne responsable de la mise en œuvre du PDZA pourra faire appel à chacune des cellules au besoin, et ce, tout au long du cycle de travail annuel. L'objectif est d'aller chercher des conseils auprès des membres des cellules, que ce soit par rapport au choix des actions à mettre en place annuellement, pour répondre à des questions techniques, théoriques ou organisationnelles ou, encore, pour valider des informations. Ces cellules joueront le rôle de mentor (guide) et seront constituées de personnes qui sont directement en lien avec les thématiques des chantiers de travail.



Plan d'action

Le plan d'action du PDZA révisé de la MRC du Val-Saint-François est le fruit du travail de concertation, de co-construction et d'analyse qui a eu lieu lors de la démarche de révision du PDZA du Val-Saint-François.

La mise à jour du portrait du territoire et des activités agricoles a permis de voir l'évolution de certains indicateurs desquels ont été extraits des faits saillants.

Les activités de concertation et de co-construction, et principalement les groupes de discussion thématiques menés avec les actrices et acteurs du territoire au printemps 2023, ont fait ressortir plusieurs pistes d'action à mettre en œuvre pour résoudre les enjeux identifiés au diagnostic.

Ces pistes d'action ont été regroupées au sein de « chantiers de travail ». Ces derniers ont été construits conjointement avec les parties prenantes du milieu lors d'un forum tenu le 1^{er} mai 2023. À la suite de cet exercice, huit chantiers de travail prioritaires ont été retenus.

Un chantier de travail comporte plusieurs objectifs et propose plusieurs pistes d'action (activités ou projets) qui font collaborer plusieurs partenaires autour de thématiques et d'enjeux communs. La mise en œuvre par chantier privilégie le travail en communautés de pratique, facilite les échanges entre les parties prenantes et l'engagement de celles-ci dans la démarche. En plus d'être plus agile, l'approche par chantier se concentre sur les thématiques de ces derniers et sur leurs objectifs, les pistes d'action, quant à elles, peuvent évoluer selon les opportunités et les défis rencontrés au cours de la mise en œuvre du plan d'action. On évite ainsi de mettre de l'énergie sur des actions qui ne sont plus pertinentes en restant attentifs aux réalités du terrain, qui est en constante évolution, pour l'atteinte des objectifs identifiés pour chacun des chantiers.

Le plan d'action proposé a été réfléchi afin d'être ancré au sein des compétences et des rôles d'une MRC, tels que la planification territoriale, la gestion réglementaire, la collaboration régionale et le développement économique. Certains enjeux soulevés lors des consultations qui relèvent de compétences suprarégionales ou qui sont à portée provinciale seront inclus de façon différente dans le plan d'action de la MRC, afin d'utiliser au mieux les ressources humaines et financières disponibles pour des actions sur lesquelles la MRC a un réel pouvoir d'agir.

À cet effet, les huit chantiers de travail retenus ont été séparés en deux catégories, soit la gouvernance locale et la gouvernance régionale. Chacune des gouvernances comprend quatre chantiers de travail (voir page suivante).



Les chantiers de gouvernance locale seront principalement mis en œuvre par la MRC du Val-Saint-François, toujours en lien étroit avec les parties prenantes de son territoire. Il s'agit de chantiers relevant directement des compétences de la MRC. Ces chantiers pourront tout de même parfois être appuyés par des structures régionales.



**Chantier 1 : Achat local,
ainsi que tourisme rural et gourmand**



**Chantier 2 : Entreprises pérennes
et prospères**



**Chantier 3 : De la ferme à l'assiette -
renforcement du système alimentaire**



**Chantier 4 : Cohabitation harmonieuse et
valorisation de l'agriculture**

Les chantiers de gouvernance régionale répondent principalement à des enjeux régionaux et seront, dans la majorité des cas, mis en action par une entité régionale ou par des ententes sectorielles en cours ou à venir entre les MRC de l'Estrie. Certaines actions de ces chantiers pourront quand même être mises en œuvre par la MRC elle-même, selon les besoins rencontrés et les opportunités à venir. Dans tous les cas, le rôle de la MRC sera de faire valoir les besoins de ces parties prenantes en lien avec les enjeux concernés et de s'assurer que les actions mises en œuvre par ces chantiers à tangente régionale bénéficient aux acteurs territoriaux.



**Chantier 5 : Accès à la terre
et utilisation du plein potentiel
des superficies agricoles**



**Chantier 6 : Agriculture,
sylviculture et acériculture durables
et soutien au développement
de leurs composantes**



**Chantier 7 :
Développement
des filières régionales**



**Chantier 8 : Bien-être psychologique
des productrices et des producteurs
agricoles et des agrotransformatrices
et des agrotransformateurs**



➤ Chantier 1 : Achat local, ainsi que tourisme rural et gourmand

Contexte	Pistes d'action
Bien que variée et de grande qualité, la production agricole de la MRC trouve encore difficilement une place dans les points de vente de la région. D'un autre côté, il est souvent ardu pour les productrices et les producteurs de réaliser à la fois les tâches reliées à la production, au marketing et à la mise en marché. Les consommatrices et les consommateurs, quoiqu'ils soient conscients de l'importance et de l'impact de l'achat local, ne passent pas toujours à l'action lorsque vient le temps d'acheter. Ils peuvent aussi se perdre dans le grand nombre d'appellations des différents produits sur les tablettes. La région des Cantons-de-l'Est, par sa situation géographique, est un territoire qui favorise l'implantation du « tourisme lent » autour d'activités agrotouristiques et gourmandes. Bien que présente dans le Val-Saint-François, cette offre reste à être structurée et promue. De plus, certaines mises à niveau (perfectionnement) sont nécessaires sur les fermes accueillant des excursionnistes, afin d'uniformiser l'expérience client.	1.1 Appuyer et faciliter les initiatives qui permettent de sensibiliser et éduquer les citoyennes et les citoyens aux principes de l'achat local ; 1.2 Développer ou aider à développer les points de vente de produits locaux sur l'ensemble de la MRC (les trois pôles) ; 1.3 Développer, appuyer ou faciliter les initiatives qui favorisent la commercialisation des produits locaux dans les points de vente de la MRC/régions avoisinantes ; 1.4 Favoriser l'identification des produits locaux (ex. : produits du Val-Saint-François, produits Créateurs de Saveurs), leur recherche et leur achat, et ce, grâce au répertoire agricole et agroalimentaire et à des campagnes marketing sur l'achat local ; 1.5 Faire connaître auprès des diverses entreprises bioalimentaires les différentes possibilités de mise en marché de proximité ; 1.6 Mise à niveau (perfectionnement) des entreprises agricoles qui font de la mise en marché de proximité afin de bonifier l'expérience client ; 1.7 Développer et consolider l'offre de tourisme rural incluant entre autres l'agrotourisme et le tourisme gourmand en s'appuyant sur le concept de « tourisme lent » déjà présent dans les Cantons-de-l'Est et en misant sur des activités expérientielles.
Objectifs	
❖ Sensibiliser et éduquer les citoyennes et les citoyens à l'importance de l'achat local ; ❖ Faciliter l'identification et l'achat des produits locaux ; ❖ Développer et consolider l'offre de tourisme rural, incluant l'agrotourisme et le tourisme gourmand ; ❖ Augmenter les points de vente des produits locaux, ainsi que la quantité de produits locaux qui y sont vendus ; ❖ Augmenter la participation des entreprises agricoles et agroalimentaires aux initiatives territoriales en lien avec la thématique du chantier.	

➤ Chantier 2 : Entreprises pérennes et prospères



Contexte

Plusieurs entrepreneuses et entrepreneurs bioalimentaires (incluant du secteur acéricole) possèdent peu ou pas de compétences en gestion, ce qui nuit au développement et à la pérennité de leur ferme. Les entrepreneuses et les entrepreneurs bioalimentaires sont peu au fait des programmes, des formations et des services offerts pouvant les aider à développer leur projet. Ou encore, s'ils sont au courant, ils ne sont pas toujours disponibles (par manque de temps) ou portés à les suivre ou à les utiliser. Pour les entreprises en démarrage, en expansion ou faisant la transition avec une relève, un suivi durant les cinq premières années est important pour la réussite de leur projet. Un appui aux entreprises est actuellement présent grâce aux conseillères et aux conseillers en développement économique de Développement Val-Saint-François (DVSF) et du Centre d'aide aux entreprises du Val St-François (CAE). Toutefois, ce service n'est pas développé de façon optimale pour suivre les entreprises bioalimentaires sur une plus longue période avec des outils, ressources et programmes adaptés à leur milieu et réalités.

Objectifs

- Appuyer le développement des entreprises bioalimentaire pour assurer leur pérennisation ;
- Favoriser le développement des compétences en gestion (entrepreneuriales) des productrices et des producteurs ainsi que des transformatrices et des transformateurs bioalimentaires ;
- Favoriser l'établissement de nouvelles entreprises bioalimentaires et la relève des entreprises existantes.

Pistes d'action

- 2.1 Maintenir, bonifier et pérenniser le service d'aide pour les entreprises bioalimentaires (en démarrage, en transfert ou en expansion), et ce, afin d'offrir un service sur mesure sur une période de trois ans ou plus avec les outils, ressources et programmes appropriés (ex. : un service s'apparentant à un « incubateur entrepreneurial agricole et agroalimentaire ») ;
- 2.2 Évaluer la possibilité d'augmenter les opportunités de soutien financier (subvention) de la MRC pour le développement des entreprises agricoles et agroalimentaires ;
- 2.3 Faire connaître l'offre de formation du territoire (ex. : en augmentant sa diffusion) et, s'il y a lieu, aider à la développer davantage dans la MRC ;
- 2.4 Renseigner les diverses entreprises bioalimentaires sur les ressources qui peuvent les aider à faire face à la pénurie de main-d'œuvre (ex. : Centre d'emploi agricole de l'Estrie) ;
- 2.5 Faire connaître davantage l'existence des groupes conseils agricoles (GCA) auprès des entrepreneurs bioalimentaires ;
- 2.6 En lien avec des organisations existantes, appuyer ou coordonner des activités de mentorat, de codéveloppement et de formations sur plusieurs thématiques (avoir des productrices et des producteurs ambassadeurs) ;
- 2.7 Faire connaître et favoriser les modèles alternatifs de constitution, de démarrage et de transfert ;
- 2.8 Élaborer des événements informatifs pour les intervenantes et les intervenants de divers milieux gravitant autour du monde agricole afin de leur expliquer quelles sont les sources de financement disponibles et les programmes existants pour le secteur bioalimentaire ;
- 2.9 Informer les diverses entreprises bioalimentaires sur la réglementation affectant leurs opérations.

➤ Chantier 3 : De la ferme à l'assiette - renforcement du système alimentaire



Contexte

Le conditionnement, la transformation et la mise en marché des denrées agricoles sont des activités qui demandent beaucoup de temps et d'investissement et qui nécessitent différentes compétences. Les productrices et les producteurs agricoles s'impliquent principalement dans la production et ne trouvent pas toujours le temps ni les fonds pour transformer ou commercialiser leurs produits. Il y a actuellement peu de mutualisation des ressources et des infrastructures existantes. Bien que les secteurs agricole et communautaire aient des besoins similaires en ce sens, peu de liens et de connaissances communes existent entre ces deux secteurs d'activité. L'alimentation est au cœur des besoins des individus et des collectivités, mais il y a encore de grandes lacunes sur les notions de base en alimentation, principalement auprès des populations vulnérables. Il existe aussi un enjeu d'accès aux aliments sains et frais qui sont produits sur le territoire pour cette population défavorisée.

Objectifs

- ❖ Appuyer la mutualisation des ressources et des infrastructures pour le conditionnement, la transformation et la mise en marché pouvant bénéficier aux productrices, aux producteurs ainsi qu'aux transformatrices et transformateurs agroalimentaires ;
- ❖ Initier et renforcer les échanges entre les secteurs agricole et communautaire ;
- ❖ Faciliter la mise en place et le déploiement de communautés nourricières sur le territoire ;
- ❖ Améliorer l'accès aux aliments sains et locaux sur le territoire ;
- ❖ Favoriser l'utilisation optimale des denrées alimentaires locales.

Pistes d'action

- 3.1 Entreposage et de transformation dans chaque secteur de la MRC (pôles). Utiliser et bonifier les sites existants ou aider à en créer, au besoin ;
- 3.2 Appuyer les démarches de développement de lieux d'abattage et de transformation de la viande dans la MRC et ses alentours ;
- 3.3 Favoriser les maillages et la collaboration entre les entreprises bioalimentaires visant la commercialisation collective de certains produits, accompagner les démarches de maillage et de collaboration et appuyer les initiatives déjà existantes des partenaires ;
- 3.4 Appuyer des initiatives éducatives déjà existantes ou en développer des nouvelles permettant de démystifier les notions entourant l'alimentation chez les citoyennes et les citoyens de la MRC, principalement les populations vulnérables (ex. : gaspillage alimentaire, recettes santé et abordables, etc.) avec, par exemple, un projet de caravane alimentaire ;
- 3.5 Encourager ou développer des initiatives qui permettent de rapprocher (mailler) les produits locaux des HRI (hôtels, restaurants et institutions), des ICI (industries, commerces et institutions) et des consommatrices et des consommateurs en améliorant leur accessibilité
- 3.6 Harmoniser et fédérer, au besoin, les diverses actions des marchés publics du territoire, en partenariat avec les partenaires régionaux (ex. : le CIBLE) ;
- 3.7 Mettre en place ou collaborer à mettre en place, avec les organismes communautaires du Val-Saint-François, les chaînes d'alimentation et autres partenaires de la région (MRC du Val-Saint-François et Estrie), des actions pour lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaire (glanage, vente d'imparfaits, viande solidaire) ;
- 3.8 Soutenir les initiatives de communautés nourricières du territoire.

➤ Chantier 4 : Cohabitation harmonieuse et valorisation de l'agriculture



Contexte	Pistes d'action
Les réalités vécues par les productrices et des producteurs agricoles et sylvicoles ne sont pas toujours bien connues des citoyennes et des citoyens habitant le territoire rural, ce qui peut occasionner plusieurs conflits d'usage et des problèmes de cohabitation. D'un autre côté, l'agriculture, la sylviculture et leurs métiers sont peu valorisés par la population, ce qui accentue l'enjeu de la cohabitation et rend aussi difficile l'attractivité de la relève et de la main-d'œuvre dans ces secteurs d'activité, pourtant primordiaux pour l'économie de la région.	
Objectifs	
➤ Assurer une bonne cohabitation des usages et des personnes sur le territoire agricole ; ➤ Valoriser les agricultrices, les agriculteurs ainsi que l'agriculture et ses métiers.	4.1 Réaliser et diffuser des portraits de productrices et de producteurs agricoles et forestiers et d'entreprises agricoles et forestières locales ; 4.2 Organiser ou participer à l'organisation d'activités sur les métiers agricoles ou sylvicoles et sur l'agriculture destinées aux écoles ou promouvoir des activités et programmes déjà existants auprès du milieu scolaire ; 4.3 Promouvoir les métiers agricoles ou sylvicoles et l'agriculture à travers plusieurs canaux de communication pour rejoindre la relève potentielle et pour sensibiliser la population de façon générale (utiliser du matériel déjà existant provenant des partenaires ou en créer du nouveau, selon les besoins) ; 4.4 Planifier des visites d'entreprises agricoles et forestières avec les élues, les élus ainsi que les citoyennes et les citoyens et faire connaître davantage les initiatives existantes permettant de faire découvrir ces secteurs (ex. : Portes ouvertes de l'UPA, l'Expo agricole de Richmond, etc.) ; 4.5 Faire connaître les organismes de médiation (ex. : Équijustice) pour améliorer la cohabitation lors de conflits ; 4.6 Faire la promotion de la cohabitation harmonieuse à travers des campagnes de communication pour parler des bonnes pratiques à adopter de la part des productrices, des producteurs ainsi que des citoyennes et des citoyens (ex. : partage de la route, épandage, bruit) en utilisant et bonifiant les outils existants, s'il y a lieu ; 4.7 Développer un guide d'accueil pour favoriser une bonne cohabitation en utilisant ou en bonifiant les outils existants, s'il y a lieu ; 4.8 Prévoir des assemblées citoyennes pour favoriser des échanges entre les milieux agricole et non agricole et permettre l'amélioration de la compréhension mutuelle des réalités et des enjeux propres à chacun des milieux ; 4.9 Sensibiliser les nouvelles résidentes et les nouveaux résidents (ex. : néoruraux) ainsi que les villégiateurs aux réalités du milieu rural et agricole, entre autres par l'entremise des agentes et des agents d'immeuble et des municipalités



➤ Chantier 5 : Accès à la terre et utilisation du plein potentiel des superficies agricoles

Contexte	Pistes d'action
Bien que dans les dernières décennies, les terres agricoles du Val-Saint-François étaient moins chères que la moyenne québécoise, cet avantage tend à disparaître. D'une part, le prix moyen des terres au Québec et dans le Val-Saint-François est en augmentation ; d'autre part, plusieurs superficies agricoles de la MRC sont acquises par des villégiateurs qui retiennent ces superficies du bassin de terres disponibles à l'agriculture, en les laissant parfois en friche. Cette situation rend très difficile l'accès à la terre pour les promotrices et les promoteurs agricoles et sylvicoles, qu'ils soient de la relève ou déjà bien établis. De plus, la hausse des taux d'intérêt rend encore plus difficile l'accès à la terre pour la relève, qui n'a bien souvent pas les capitaux nécessaires pour faire l'acquisition de terres, peu d'entre eux souhaitant s'établir à long terme sur des terres en location.	5.1 Maintenir et bonifier les services de L'ARTERRE offerts sur le territoire ; 5.2 Créer des liens entre les promotrices et les promoteurs agricoles et, par exemple, le Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA), les fiducies agricoles et d'autres outils financiers pour l'acquisition de terres agricoles ; 5.3 Faire connaître et favoriser les modes alternatifs de propriété des terres et les autres moyens facilitant l'établissement en agriculture (ex. : Chantier d'accès à la terre de Brome-Missisquoi), développer des projets pouvant faciliter l'accès à la terre au besoin et collaborer avec les projets déjà existants ; 5.4 Évaluer la possibilité de créer une surtaxe pour les superficies agricoles laissées en friche ou une redevance pour les superficies agricoles revalorisées ; 5.5 Sensibiliser les citoyennes et les citoyens à la fauche annuelle des superficies en friche ou non-exploitées ; 5.6 Avec les méthodes jugées appropriées par l'équipe de la MRC, générer un inventaire des friches actuelles sur le territoire de la MRC et identifier un nombre de friches avec un bon potentiel de remise en culture et réaliser des visites terrain, au besoin ; 5.7 Approcher des propriétaires terriens ou des productrices et des producteurs agricoles ayant des friches avec un bon potentiel de remise en culture sur leur terrain ou leur terre pour les sensibiliser à la remise en culture et les accompagner dans leurs démarches, s'il y a lieu ; 5.8 Diffuser, mettre à la disposition ou développer des outils permettant de vulgariser les démarches pour remettre en culture des friches en zone agricole ; 5.9 Évaluer la possibilité de développer des entreprises bioalimentaires en périmètre urbain, selon la réglementation en place.
Objectifs	
1. Faciliter l'accès à la terre pour les promotrices et les promoteurs agricoles et sylvicoles (personnes aspirantes, exploitantes ou de la relève) ; 2. Assurer le maintien en culture des superficies agricoles de la MRC.	

Chantier 6 : Agriculture, sylviculture et acériculture durables et soutien au développement de leurs composantes



Contexte

Les superficies en cultures fourragères pérennes sont en constante diminution depuis les dernières décennies dans la région, au profit des cultures annuelles. Cela entraîne une perte de biodiversité et d'habitats et cause des problèmes d'érosion et de santé des sols. Les changements climatiques demandent une vigilance accrue face à l'apparition d'espèces exotiques envahissantes et à la préservation des habitats naturels tels que les milieux humides. Les productrices et les producteurs agricoles, sylvicoles et acéricoles doivent faire face à plusieurs défis reliés entre autres aux changements climatiques et adapter leurs pratiques en ce sens. Plusieurs s'y appliquent déjà, mais leurs efforts sont peu reconnus. Par ailleurs, les nouvelles normes environnementales sont difficilement applicables et compréhensibles pour les productrices et les producteurs.

Objectifs

1. Protéger la biodiversité et les ressources ;
2. Encourager les productrices et les producteurs agricoles, forestiers et acéricoles à mettre en place des pratiques environnementales et les sensibiliser aux retombées positives de ces dernières sur le plan environnemental et économique ;
3. Reconnaître les bonnes pratiques environnementales des producteurs agricoles, sylvicoles et acéricoles ;
4. Informer et sensibiliser les productrices et les producteurs agricoles, sylvicoles et acéricoles sur les impacts des changements climatiques et les aider à s'adapter à ceux-ci ;
5. Être à l'écoute des préoccupations citoyennes par rapport aux impacts environnementaux de l'agriculture.

Pistes d'action

- 6.1 Faire connaître auprès des productrices et des producteurs agricoles, sylvicoles et acéricoles les programmes de rétribution des pratiques durables et les encourager à participer ;
- 6.2 Accompagner dans leurs démarches et référencer les productrices et les producteurs agricoles, sylvicoles et acéricoles qui souhaitent mettre en place des pratiques durables ;
- 6.3 Faire rayonner les bons coups des productrices et des producteurs agricoles, sylvicoles et acéricoles en matière de développement durable ;
- 6.4 Participer à des initiatives ou promouvoir des initiatives qui ont comme objectif d'atténuer les impacts du milieu agricole sur l'environnement ;
- 6.5 Rester à l'affût des informations, participer à la diffusion d'informations et participer à des activités concernant la qualité des sols et de l'eau et la quantité d'eau ;
- 6.6 Maintenir l'organisation de cohortes en agroenvironnement dans le Val-Saint-François ou en Estrie ;
- 6.7 **Collaborer** : 1) aux projets locaux et régionaux de kiosques et de vitrines de démonstration sur les pratiques durables qui notamment maintiennent et améliorent la biodiversité, la connectivité écologique et la lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) ; 2) avec la Table agroenvironnementale de l'Estrie.
- 6.8 **Promouvoir** : 1) l'aménagement durable des forêts (incluant les érablières) et des superficies cultivées auprès des productrices et des producteurs agricoles et sylvicoles, dont la régie en pâturage, la régie biologique, la certification forestière FSC, ainsi que les pratiques d'agriculture régénérative ; 2) la valeur ajoutée des produits issus de l'agriculture, de la sylviculture et de l'acériculture durables.
- 6.9 **Diffuser et vulgariser** : 1) de l'information pertinente permettant d'outiller les productrices et les producteurs agricoles et sylvicoles à faire face aux changements climatiques ; 2) les réglementations et les normes environnementales et supporter les productrices et les producteurs dans l'applications de ces dernières ; 3) les études qui concernent les impacts des changements climatiques sur l'agriculture, ainsi que les impacts des méthodes agricoles et forestières conventionnelles et celles plus durables sur l'environnement.

Chantier 7 : Développement des filières régionales



Contexte	Pistes d'action
Les cultures pérennes, bien que présentant plusieurs avantages sur les plans économique, social et environnemental, sont délaissées par les productrices et des producteurs agricoles au profit des cultures annuelles telles que le maïs-grain et le soya. Le secteur acéricole, très présent dans la MRC, doit s'adapter aux changements climatiques, situation qui demande de revoir les façons d'aménager les érablières. Le bois est l'écomatériau par excellence, car il permet une séquestration à long terme du carbone. Enfin, la sylviculture est souvent mal perçue par les citoyennes et les citoyens qui ont une mauvaise opinion de ce qu'est réellement la coupe de bois.	Filière plantes fourragères pérennes 7.1 Soutenir, promouvoir, bonifier et pérenniser le projet de la filière des plantes fourragères pérennes estrienne ; 7.2 Encourager les productrices et les producteurs de la MRC à participer au forum foin provincial ou aux autres événements d'importance et aux programmes pertinents dans le développement de cette filière (ex. : Programme Agri-Climat) ; 7.3 Encourager les producteurs d'animaux actuels (ex. : laitier, bovin ou ovin) à s'initier aux pratiques de pâturage ; 7.4 Encourager l'établissement de nouvelles fermes dans cette filière ; 7.5 Créer un circuit vélo pâturage en lien avec les circuits agrotouristiques existants. Filière acéricole durable 7.6 Adhérer au Créneau d'excellence acéricole ; 7.7 Favoriser la participation des productrices et des producteurs acéricoles du Val-Saint-François aux projets de la filière régionale. Filière bois comme écomatériau 7.8 Encourager la construction de bâtiments en bois et valoriser les initiatives actuelles ; 7.9 Évaluer la mise en place d'un circuit des immeubles en bois en lien avec la valeur patrimoniale ; 7.10 Valoriser l'utilisation de la biomasse pour le chauffage des bâtiments ; 7.11 Réaliser des activités de sensibilisation pour améliorer l'acceptabilité sociale de la sylviculture ; 7.12 Établir une stratégie de développement des PFNL au niveau régional avec les acteurs concernés.
Objectifs	
1. Soutenir le développement de la filière (du secteur) des plantes fourragères pérennes ; 2. Soutenir le développement de la filière (du secteur) acéricole durable ; 3. Soutenir le développement de la filière (du secteur) du bois comme écomatériau et des PFNL ; 4. Soutenir les autres filières (secteurs) régionales ou locales.	

Chantier 8: Bien-être psychologique des productrices et des producteurs agricoles et des agrotransformatrices et des agrotransformateurs



Contexte	Pistes d'action
La concentration des entreprises agricoles, la perte du tissu social, la charge de travail élevée et l'isolement créent des conditions propices à l'apparition de la détresse psychologique dans le milieu agricole. La pénurie de main-d'œuvre et l'absence de relève, ainsi que l'augmentation du coût de la vie accentuent ce problème. Les intervenantes et les intervenants du réseau de la santé sont peu au fait de la réalité que vivent les personnes productrices ou agrotransformatrices et ne peuvent adapter convenablement leur offre de service à la clientèle provenant du milieu agricole. De plus, les intervenantes et les intervenants du territoire (du milieu de la santé et communautaire) ne sont pas assez informés des ressources disponibles pour cette population. Les enjeux de santé mentale affectent une proportion de plus en plus grande de productrices et de producteurs agricoles comme d'agrotransformatrices et d'agrotransformateurs.	8.1 Collaborer à la création d'un réseau d'entraide et de soutien par les pairs, avec témoignages de personnes productrices et agrotransformatrices qui ont déjà reçu de l'aide et organisation de rencontres ; 8.2 Organiser ou collaborer à l'organisation d'activités de sensibilisation ou d'activités sociales pour briser l'isolement des personnes productrices et agrotransformatrices ; 8.3 Faire la promotion d'activités culturelles existantes en lien avec le soutien d'une bonne santé psychologique (ex. : pièce de théâtre, spectacles, expositions, etc.) ; 8.4 Sensibiliser les intervenantes et les intervenants du milieu de la santé aux réalités agricoles et aux services existants en lien avec la santé psychologique des productrices et des producteurs ; 8.5 Sensibiliser les personnes professionnelles gravitant autour du milieu agricole aux réalités agricoles et aux services existants en lien avec la santé psychologique des productrices et des producteurs ; 8.6 Appuyer l'embauche d'une seconde travailleuse de rang dans la région (si nécessaire) et faire la promotion du service existant en lien avec la santé psychologique des productrices et des producteurs dans la région ; 8.7 Soutenir le développement d'une coopérative de remplacement de la main-d'œuvre, s'il y a lieu (ex. : La Halte).
Objectifs	
1. Améliorer le bien-être psychologique des productrices et des producteurs agricoles et des agrotransformatrices et des agrotransformateurs ; 2. Aider à diminuer la détresse psychologique dans le milieu agricole et aider à briser l'isolement.	

PDZA 2024  2029
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS



